

# Le folklore brabançon

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Le folklore brabançon. 1921.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

\*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

\*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

\*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

\*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisation@bnf.fr](mailto:reutilisation@bnf.fr).

# Le Folklore Brabançon

## SOMMAIRE

Les Gildes. — Les Jeux, à Nivelles. — La chapelle de Tous les Saints, à Diest. — Une fête et une procession dans les ruines de Villers en Brabant. — Le Juif-Errant. — Au Calvaire del Quinique. — Les Géants. — Menus Faits. — Bibliographie. — Réunions. — Nécrologie.

### Les Gildes.

*Il est grandement temps et on ne peut plus utile qu'un inventaire minutieux soit fait des gildes qui existent encore dans le Brabant ou qui ont existé jadis. Temps aussi qu'un inventaire des objets ou documents qu'elles possèdent soit entrepris. Temps enfin que leurs usages religieux ou civils soient annotés et décrits.*

*Un questionnaire détaillé vient d'être dressé à cette fin, et notre collaborateur, M. Peeters, de Léau, afin que le modèle soit plus vivant, a eu la bonne pensée, avec les renseignements concernant la gilde Saint-Sébastien de cette localité, de répondre à ce questionnaire dont nous faisons de nombreux tirés à part.*

Appel pressant est fait à M<sup>rs</sup> les bourgmestres, les curés, les instituteurs de toutes les localités brabançonnnes, pour qu'ils veuillent bien, soit se charger eux-mêmes de la recherche de renseignements, soit de choisir quelqu'un qui consente à les recueillir.

*Des travaux de ce genre ne peuvent être menés à bonne fin qu'avec le concours de collaborateurs locaux.*

*Quand notre enquête sera faite, si elle est fructueuse, nous tâcherons de publier un travail d'ensemble sur les gildes. Peut-être pourrons-nous instituer un prix spécial pour récompenser la personne qui se chargerait de ce travail. Peut-être aussi pourrons-nous songer à faire une exposition d'ensemble des gildes brabançonnnes ou un cortège, et distribuer des prix aux gildes qui possèdent les plus belles collections ou qui auraient apporté la contribution la plus importante à l'élaboration de ce travail.*

*La Rédaction.*

## QUESTIONNAIRE.

### A. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

- 1) *Y a-t-il dans votre commune une ou plusieurs gildes ? (1).*  
Oui.
- 2) *Nom de la gilde.*  
Sint-Sebastiaensgilde.
- 3) *Emblème.*  
Le Chardon. (Les membres portent, depuis une cinquantaine d'années, un petit arc en argent, comme insigne ; les membres du comité, une médaille avec leur attribution).
- 4) *Devise.*  
LIFDEN VERVINT MOEREN (1562).
- 5) *But.*  
Tir à l'arc au Berceau ; n'est actuellement que société d'agrément.
- 6) *Histoire (courtes annotations).*  
Fondée, selon toute vraisemblance, vers 1457, est tombée en décadence vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, fut rétablie en 1611, abolie et privée de ses propriétés en 1797. Fut rétablie le 3 avril 1836, et compte aujourd'hui environ 20 membres.
- 7) *La gilde a-t-elle une charte ou règlement ? Par qui fut-elle octroyée ?*  
Oui, une charte ou règlement comprenant 25 articles, approuvé par l'Archiduc Albert, le 10 avril 1612.
- 8) *La gilde possède-t-elle encore cette pièce ?*  
Malheureusement non.
- 9) *De qui dépendait la gilde ?*  
Directement de la ville de Léau qui la subsidiait annuellement de 21 guldens et de 8 stuivers. Cette somme était appelée *Brandgeld* et fut payée jusqu'en 1767.

---

(1) Dans le cas où il y aurait plusieurs gildes dans la localité, prière de remplir un questionnaire pour chacune d'entre elles.

10) *La gilde reconnaissait-elle l'autorité d'une autre gilde ?*

Non. La gilde était un corps *per se stans*, reconnue telle par sa charte ou privilège. (Le 8-2-1738 et le 14-8-1768, un procès fut défendu contre le *Handbogen-gilde van Loven* pour la défense des droits de la gilde de Léau).

11) *La gilde possède-t-elle des archives ? Lesquelles ?*

a) Un registre de 1752.

b) Les registres de 1836-40-57-67-73-78-90 jusqu'à nos jours.

c) Les règlements de 1838 et de 1865.

12) *La gilde possède-t-elle des objets d'art ?*

Oui.

a) *Ayant un valeur historique et archéologique ?*

1) *Un collier de roi* composé des pièces suivantes : Un oiseau avec ailes déployées en argent doré, tenant dans le bec une médaille en or aux armes des Bourbons-Espagne. Cette pièce est suspendue à une plaque en argent dorée et ciselée ; elle représente le martyr de Saint-Sébastien ; les ornements en style Renaissance sont des sujets allégoriques. Au-dessus de cette plaque, une médaille-type, sur le modèle de laquelle sont fondues les plaques attachées successivement par les rois de la gilde. Cette plaque se trouve au centre de deux cartouches formant croix de Saint-André sur des Briquets de Bourgogne, auxquels pend un carquois. Suivent des deux côtés formant collier, 33 plaques identiques à celle décrite plus haut ; en plus, un aigle doré, donné en 1840, et un lion couché, en 1868. Une étoile est attachée à la plaque centrale par une double chaîne.

2) *Une Statue de Saint-Sébastien*. Statue en bois, polychromée, du XVI<sup>e</sup> siècle.

3) *Canne de Cérémonie*, portant un saint-Sébastien, sculpture du XVIII<sup>e</sup> siècle.

4) *Bougeoir en cuivre* formant anse.

b) *Ayant une valeur folklorique ?*

Cheval Godin, tambour, lance de capitaine, sonnette, plat en étain, boîte à voter.

c) *Objets d'art modernes (Description sommaire)*.

1) Des portraits au pastel de divers personnages, membres de la société vers 1850.

2) Une coupe en argent, offerte par la gilde Royale de saint-Jacques, à Louvain (2<sup>ième</sup> prix à l'exposition du 5 au 13 sept. 1926).

d) *Les membres de la gilde tiennent-ils à ces bijoux ?*

Ils les surestiment et les gardent jalousement.

e) *Quel est l'usage de ces divers objets ?*

13. *Possède-t-elle un drapeau ?*

1. Un drapeau ancien en soie (en très mauvais état) portant au centre, sur la Croix de Bourgogne, le chardon, emblème de la gilde.

2. Un drapeau triangulaire en velours rouge portant, d'une face, en médaillon, Saint-Sébastien, de l'autre, « *Société Saint-Sébastien à Léau 1840* ».

14. *La confection du drapeau présente-t-elle des particularités ?*

Non.

15. *Comment est assurée la conservation de ces objets ?*

Par le *Hoofdman*, dans sa maison, pour les collier, canne de cérémonie, lance de capitaine et drapeau.

(A remarquer que le Curé doyen de Léau a été nommé séquestre de ces objets, par ordonnance du Tribunal de 1<sup>re</sup> Instance de Louvain, en date du 6 février 1908).

16. *Lieu de réunion.*

La gilde se réunit pour ses fêtes dans un local mis à sa disposition par l'administration communale. (Délibération du 15 avril 1860).

17. *Comment est constitué le comité ?*

De huit dignitaires : 1<sup>o</sup> *Hoofdman*, 2<sup>o</sup> *Kapitein*, 3<sup>o</sup> *Gilde secretaris*, 4<sup>o</sup> *Trésorier*, 5<sup>o</sup> *Alpheris*, 6<sup>o</sup> *Koning*, 7<sup>o</sup> *Oudste lid*, 8<sup>o</sup> *Deken* (Doyen).

18. *Quelles sont les attributions de ces dignitaires ?*

a) *Durée de l'attribution.*

b) *Mode d'élection.*

c) *Y a-t-il des dignités qui s'achètent ?*

1<sup>o</sup> *Hoofdman*. a) élu à vie, b) par vote secret sur présentation de candidature.

Préside toutes les réunions, conserve les bijoux, a droit de veto.

2<sup>o</sup> *Kapitein*. Même mode d'élection et de durée. Préside les réunions en l'absence du *Hoofdman*, porte lance ou épée aux cérémonies.

3° *Gilde secretaris*. Idem pour a) et b). Inscrit les décisions prises.

4° *Trésorier*. Idem pour a) et b). Règle les recettes et dépenses, dresse les comptes annuels, perçoit les amendes. Cette attribution a été créée pour faciliter les comptes, vu que les *Dekens* n'étaient pas toujours lettrés.

5° *Alpheris*. Idem pour a) et b). Porte le drapeau aux cérémonies ; il met une grande écharpe avec franges.

6° *Koning*. Cette dignité s'acquiert au tir du papegaie, tous les 3 ans.

7° *Oudste lid*. Le membre le plus ancien par incorporation fait de droit partie du comité.

8° *Deken*. Change d'une année à l'autre, 20 janvier au 20 janvier suivant ; est chargé de la police des fêtes et cérémonies pendant l'année de son *Dekanaat*.

19. *Comment se fait l'admission des membres ?*

Le postulant adresse par écrit une demande d'admission au Hoofdman, celui-ci soumet la candidature au vote secret, c'est-à-dire avec des boules blanches et noires ; il est élu à la majorité des voix et paie un *colf* ou droit d'entrée. Il y a une quarantaine d'années, les demandes étaient écrites sur papier timbré.

20. *Comment se font les convocations ?*

De vive voix par le *Knaap* ou domestique. (Voir aussi fêtes).

21. *Comment les membres s'appellent-ils entre eux ?*

Confreer.

22. *Quelles listes tient-on des confreers ?*

- 1) La liste des membres par date d'admission.
- 2) Listes des membres défunts, avec date de naissance et de décès.
- 3) Liste des exclus et raisons d'exclusion.

23. *Comment exclut-on un membre ?*

Sur rapport du Hoofdman, en cas d'indiscipline ou d'inconduite ; sur celui du Trésorier, en cas de refus de payer amende ou cotisation ; on vote comme pour l'admission, le nom du membre exclu est écrit sur un billet que l'on jette par la fenêtre et sur un autre que l'on jette au feu ; son nom est en outre inscrit sur la liste des exclus.

24. *Les membres démissionnaires doivent-ils une redevance ?*  
En quittant la gilde, le démissionnaire doit apurer son compte et payer en plus la même somme qui a été exigée lors de son admission.

25. *Quels sont les revenus de la Gilde ?*  
Les cotisations des membres.

#### B. COUTUMES RELIGIEUSES.

26. *La gilde a-t-elle un autel particulier à l'église paroissiale ?*

Non.

27. *La statue de son Saint protecteur est-elle à l'église ?*

Oui. Un saint-Sébastien en costume d'archer, du XVI<sup>e</sup> s.

a) *Est-elle propriété de la gilde ?*

Non (1).

28. *La gilde prend-elle part en corps aux processions ?*

Oui, à la procession du 2<sup>ième</sup> jour de Pentecôte et à la procession du saint Sacrement ; les deux fois, les membres, sous peine d'amende, doivent y assister ; autrefois, la statue de saint Sébastien, conservée à la chambre de la gilde, était portée par deux membres.

29. *Quelles sont les cérémonies religieuses à la fête patronale de la gilde ?*

Le 20 janvier, jour de la saint-Sébastien, les membres assistent en corps à la Messe de 9 heures, dite à l'autel Saint-Roch, autel où se trouve également saint Sébastien. Cette statue est descendue pour la circonstance et posée sur un piédestal à côté de la chapelle.

30. *Commémore-t-on les défunts ?*

Annuellement, le 21 janvier, une Messe était célébrée à 8 heures à l'intention des membres masculins défunts ; le 22, une Messe à 7 heures pour les membres défunts féminins (Depuis 1923, les trois Messes ont été réduites à une seule pendant laquelle on fait l'offrande).

31. *Fait-on une quête pendant ces Messes ?*

Oui.

32. *A qui revient le produit de cette quête ?*

A la gilde qui, paraît-il, était également érigée en confrérie religieuse.

---

(1) v. cette statue : *Folklore Brabançon*, 4<sup>me</sup> année, p. 114.

33. *Dit-on des prières aux séances ?*

Non.

34. *Allume-t-on des bougies ? En quel honneur ?*

Oui. Durant toute la durée des réunions, une bougie est allumée devant la statue de saint-Sébastien; le *Deken* est chargé d'entretenir cette coutume; défense d'allumer pipes ou cigares à cette bougie.

35. *Autres coutumes religieuses ?*

Néant.

### C. COUTUMES FOLKLORIQUES.

36. *La gilde pratique-t-elle encore le tir à l'arc ?*

Non.

37. *Quelles sont les coutumes de tir, et les expressions dont se servent les tireurs pendant leurs exercices ?*

Autrefois, quand la gilde pratiquait le tir, le tireur devait crier le mot *Vast* avant de lâcher la flèche.

A la fin de la séance de tir, on tirait le *Sint-Sebastiaenscheut*. Tous, à l'exception de celui qui avait le meilleur point, devaient payer 0,02 à la caisse.

38. *La gilde organise-t-elle des concours ? En quoi consistent les prix ?*

Autrefois, la gilde organisait annuellement deux concours. Les prix consistaient en objets c.-à.-d. pintes, plats en étain, etc.

39. *Tire-t-on le roi ?*

Oui, tous les 3 ans.

40. *Où et sur quoi ?*

On tire le papegaie à la perche, en dehors de la ville.

41. *Cette cérémonie est-elle publique ?*

Oui, et pour y mettre plus de solennité, on invite des musiciens à conduire la gilde au lieu où on tire au papegaie.

42. *Cette cérémonie a-t-elle un cérémonial établi ? Quel est-il ?*

Oui. Le cortège est formé au local de la gilde, au devant marche un gamin portant le *bus* ou carquois avec les flèches, vient ensuite la musique; suivent les dignitaires et les membres par rang d'ancienneté. Arrivé à l'emplacement de la perche, tout le cortège en fait trois fois le tour; cela fait, on invite le bourgmestre à tirer trois

coups, le roi tire ensuite trois coups ; puis, tous les dignitaires et membres, un coup ; ensuite, le roi ordonne de tirer à cœur joie.

43. *Comment la perche est-elle montée ?*

Au faite, se trouve l'oiseau, une tablette en bois le protège, celui qui abat entièrement cette tablette reçoit comme prix une pipe, autrefois un plat en étain. Il devait, par contre, payer un litre d'eau-de-vie.

44. *Cérémonie quand l'oiseau est abattu.*

Dès que l'oiseau est abattu, le *Hoofdman* et le Roi déchu — appelons-le par ce nom — passent le collier au nouveau roi pendant que la musique joue l'air national ; on pose l'oiseau abattu au-dessus de l'arc du Roi qui est ramené triomphalement au local ; ensuite, on visite les cafés tenus par les membres de la gilde.

45. *Le roi a-t-il des obligations ?*

Le roi doit régaler d'un tonneau de bière à la première fête ; ordinairement, sa femme se joint à lui et régale ses compagnes.

46. *Comment les rois marquent-ils leur passage ?*

En ajoutant une plaque au collier. (Les cinq derniers n'ont pas continué cette louable coutume).

47. *Comment s'acquiert le titre d'empereur ?*

En tirant trois fois de suite le roi.

48. *A-t-on fait jadis dans la gilde le jeu du drapeau ? Le fait-on encore ?*

Rien n'indique qu'on l'ait fait, si ce n'est la confection de la hampe du vieux drapeau. On ne le fait plus.

49. a) *Quand se placent les fêtes de la Gilde ?*

1° A la saint-Sébastien et les deux jours suivants.

2° A Master Maandag et Vetten Dijnsdag. (Lundi et Mardi gras).

3° A la Saints Pierre et Paul.

b) *Le nombre de ces fêtes peut-il être augmenté, pourquoi et par qui ?*

Toutes les occasions étaient bonnes, il y a une cinquantaine d'années, pour tenir un jour de fête ; sainte-Cécile, saint-Nicolas etc. En une année, il n'y fut pas tenu moins de 15 fêtes.

50. *Quels sont les usages de ces fêtes ?*

1° A la Saint-Sébastien, a lieu le banquet annuel ; les deux jours suivants, on prend le café avec une brioche.



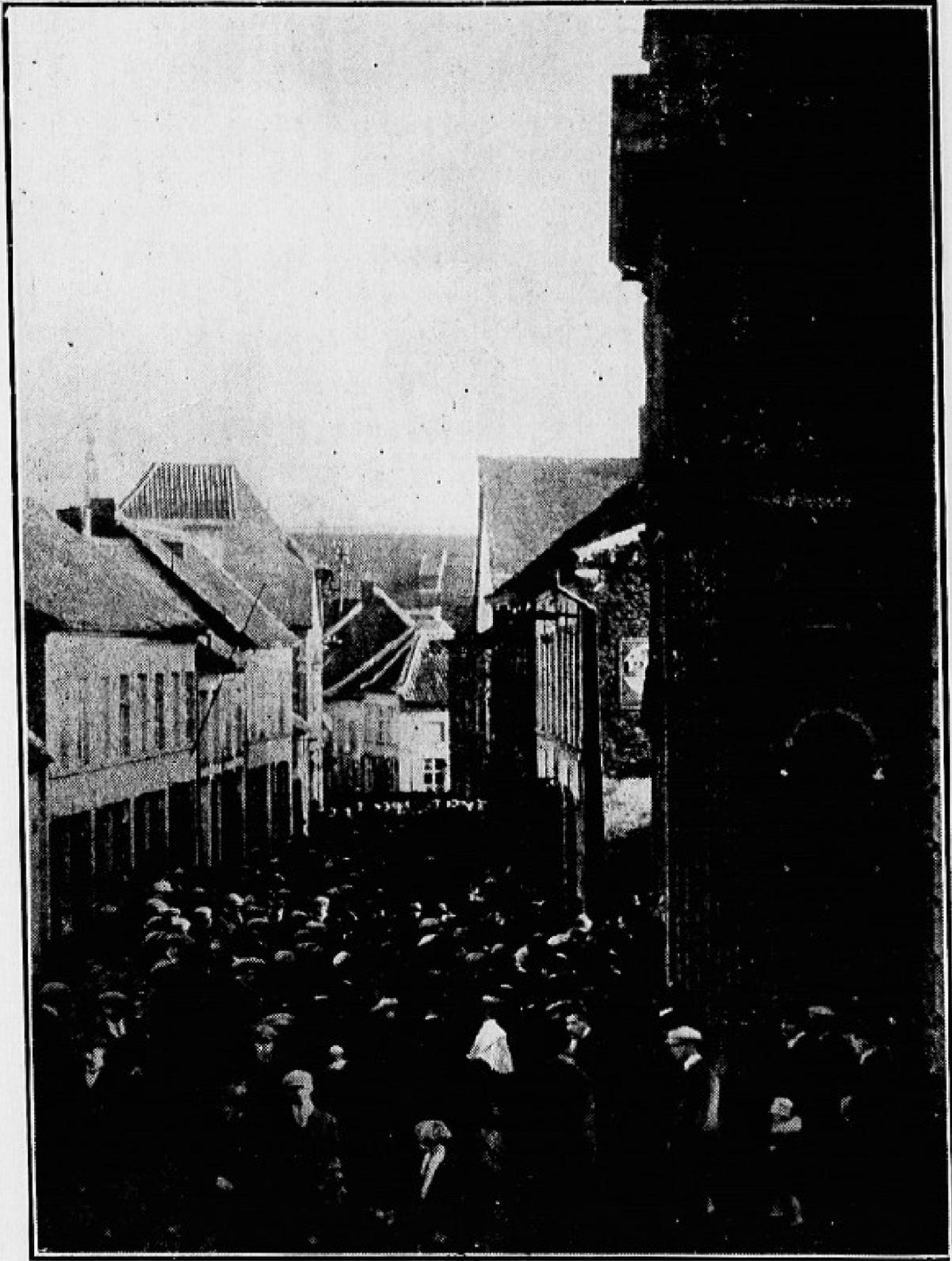
Saint-Sébastien, patron des archers de Léau.  
Statue du XVI<sup>e</sup> siècle se trouvant à l'église Saint-Léonard.



Drapeau en soie de la gilde Saint-Sébastien de Léau, reconstitué d'après les fragments encore existants. Seuls les motifs des coins sont inventés. On y a mis la fleur de la gilde.



Gilde Saint-Sébastien de Léau. Collier de 1612.



La Montagne de Tous les Saints, à Diest, un jour de pèlerinage.  
La chapelle se trouve à droite du cliché.



« Netteke de Stoop », marchande d'ex-voto en cire.

Chaque jour, un tonneau de bière est vidé.

2° Le lundi gras, a lieu un souper froid ; le mardi, on se contente de prendre le café avec une brioche.

Le traditionnel tonneau de bière est vidé par jour.

3° Un tonneau de bière est vidé à la Saints-Pierre et Paul.

*Fait-on un brassin spécial ?*

Non.

51. *Les dames sont-elles admises aux réunions ?*

Oui, mais tiennent leur banquet après celui des hommes ; elles se tiennent toujours d'un côté de la salle.

52. *Les membres sont-ils convoqués d'une manière spéciale à ces fêtes ?*

Le «knaap» parcourt la commune en battant le tambour ; il s'arrête à la porte de chaque confrère où il bat une mesure ou deux.

53. *Chante-t-on une chanson particulière à cette occasion ?*

Oui : Jan Streepe, Jan Streepe  
Jan Streepe, Jan Streepe  
Is n'en man  
En Jan blijft er van  
Jan scheet zijn voorschoot vol  
Op een, twee, drij, vier, vijfve (bis)  
Jan Streepe,..... etc.

54. *La gilde a-t-elle un surnom ?*

Oui : « Sopbrues » (Gourmands).

55. *Usages de table : a) Que fait-on pour les membres malades ?*

Le Hoofdman fait remettre, par les deux plus jeunes confrères, quatre litres de bière et sa portion à tout membre malade ou empêché de venir.

b) *Y a-t-il un plat ou une boisson spéciale ?*

Une boisson appelée « Biersuipes », c.-à.-d. de la bière chaude, est servie vers minuit.

c) *Les plats sont-ils copieux ?*

L'on compte ordinairement une livre de viande par convive.

d) *Quels sont les fournisseurs ?*

De préférence les membres de la gilde.

e) *La gilde possède-t-elle sa vaisselle ? Est-elle marquée ?*

Oui, mais non marquée.

f) *A-t-elle des plats ou des ustensiles de cuisine spéciaux ?*

Non.

56. *Organise-t-on des soirées dansantes ? de quelle façon ?*

Les six jours où les dames sont admises, une soirée dansante est organisée.

C'est Bal renversé, c.-à.-d. que les femmes invitent les hommes qui ne peuvent se dérober sous peine d'amende. Est également punie d'amende, la femme qui invite son mari ; l'amende est due par celui-ci s'il accepte l'invitation. Ces amendes sont versées à la dame trésorière pour couvrir les dépenses pour friandises.

57. *Y a-t-il des danses rituelles ou spéciales ?*

1<sup>o</sup> Le *Keerskensdans* : on plante quelques bougies, les dames dansent en rond, celle qui éteint une bougie est passible d'amende. (Depuis la mode des jupons courts, cette danse ne peut plus avoir lieu).

2<sup>o</sup> Le *Kuskensdans*. Les hommes et les femmes se placent alternativement. Une dame se tient au milieu, munie d'une écharpe qu'elle lance au cou d'un homme qu'elle embrasse ; si l'homme lui rend son baiser, ce qui est toujours le cas, il est passible d'amende.

58. *Comment un nouveau membre est-il admis ?*

Lorsqu'un nouveau membre est admis, deux confreres vont le prendre chez lui et l'amènent à la chambre où il est salué de confrere, les musiciens jouent l'air national et les dames dansent en rond autour du récipiendaire qui doit régaler. Il aura la faculté d'inviter un étranger à la gilde à une réunion suivante.

*Prête-t-il serment ?*

Actuellement plus.

59. *Anecdotes se rapportant à la gilde ?*

Histoire d'une médaille que la ville de Bruxelles n'a pas octroyée à la gilde, en 1843. En commémoration de ce fait, les membres en firent graver une autre.

D. ART.

60. *Les objets d'art de la gilde ont-ils été exposés ?*

1) A l'exposition d'archéologie, en 1893, à Bruxelles.

2) A l'exposition de Léau, organisée par le Service Folklorique du Brabant, en 1924.

3) A l'exposition des gildes, à Louvain, septembre 1926, (2<sup>me</sup> prix).

61. *La gilde a-t-elle eu une influence dans l'architecture locale ?*

Oui. Certains membres de la gilde ornaient l'imposte de leur porte d'attributs de tir à l'arc ; malheureusement, il n'en reste que peu de traces.

62. *La gilde a-t-elle eu une influence dans les armoiries de la commune ?*

Oui. Le sceau employé actuellement par la commune de Léau reproduit, dans la bande rouge, un chardon stylisé ; ces armoiries sont également reproduites dans un vitrail ancien figurant à l'Hôtel de ville ; néanmoins, cette ornement ne fut pas officiellement reconnu lorsque les armoiries furent accordées à la commune.

#### BIBLIOGRAPHIE.

63. *L'histoire locale fait-elle mention de la gilde ?*

Oui. Cfr. *Bets*, Zout-Leeuw, T. 2, p. 48.

Cfr. *Wauters*, Canton de Léau, p. 43.

Cfr. *Piot*, Histoire de Léau, p. 54.

64. *Notes ayant paru au sujet de la gilde.*

Cfr. *Govaerts*. Construction d'un hôtel de ville au moyen âge.

Cfr. *Folklore Brabançon*, 2<sup>me</sup> année. Vie et Culte de saint Léonard, par J. Ch. Peeters.

Cfr. id. 4<sup>me</sup> année, n<sup>o</sup> 19, pp. 50 et 51.

65. *Existe-t-il des reproductions des objets présentant quelque intérêt ?*

Cfr. *Folklore Brabançon*, 4<sup>me</sup> année, n<sup>o</sup> 19, pp. 50 et 51.

66. *Peut-on se procurer ces notes et ces reproductions ?*

Oui, en s'adressant au service des Recherches Historiques et Folkloriques du Brabant, 12, Vieille Halle au Blé, Bruxelles.

Ce questionnaire pouvant ne pas être complet, prière à chacun de nos collaborateurs de bien vouloir y ajouter tous les détails qu'ils posséderaient.

*Prière, si possible, de joindre aux réponses qui, en s'aidant de ce questionnaire, seraient faites à propos d'autres guildes, des photographies, dessins, croquis ou de donner les renseignements utiles pour que le service de Recherches puisse se les procurer.*

## Les jeux de Petit fer, de Barreau et de Cercle de bois, à Nivelles, et environs (1).

Il y a une quarantaine d'années, les aclots étaient encore, en pratiquant le jeu de fer, des fervents disciples du Discobole (2). Tout comme les jeux de Palet, de Bouchon et autres, le jeu de fer n'est que la continuation, sous une autre forme, du jet du disque (3) (Antiquité) et du lancement d'une pierre au plus loin (Moyen-Age).

Au Moyen-Age, il y avait encore, comme jeu d'adresse, l'au plus près du couteau ou l'au pied du couteau. Il s'agissait, dit A. Parmentier, dans son histoire « *Les Jeux et les Jouets* » (4), de jeter un palet ou un écu le plus près possible d'un couteau ou même d'un simple clou fiché sur l'un des bords d'une planche ou d'une table.

Ce jeu, depuis quelques années, a repris faveur dans nos fêtes foraines, mais l'anneau remplace le palet.

On peut dire qu'à Nivelles le jeu d'anneau ou de fer était déjà implanté à une époque très lointaine, puisque le compte de l'ancien Serment des Arbalétriers, pour 1760-1761, mentionne l'achat de cercles et broches à jouer au fer (5).

En Belgique, le jeu de fer n'existe ou n'existait guère que dans le Brabant-Wallon, ainsi qu'à Feluy et Arquennes (Hainaut), à Walcourt (Namur). En France, il est connu sous les noms de Coitte, de Couette, etc.... (6) et en Angleterre, sous celui de Quoit (7) (Palet).

---

(1) Voir « *Folklore Brabançon* » 3<sup>e</sup> année, N<sup>o</sup> 17, 1924, page 156.

(2) Discobole. Athlète qui s'exerçait à lancer le disque ou le palet. — Le Discobole. Statue antique de Myron (V<sup>e</sup> siècle avant J. C.), conservée au Palais Massini, à Rome, et découverte sur l'Esquilin, au XVIII<sup>e</sup> siècle.

(3) Les disques ordinaires étaient en métal et avaient la forme d'une lentille d'environ 30 centimètres de diamètre; aujourd'hui, ceux qu'on lance aux jeux olympiques sont en bois cerclé de fer et pèsent 1 k. 972 la pièce.

(4) « *La Petite Bibliothèque* » Librairie Armand Colin, 5, Rue de Mezières, Paris (1912).

(5) Notes sur les Serments Nivellois par G. Willame (Annales de la Société Archéologique de l'Arr<sup>t</sup> de Nivelles. Tome III, page 204(3), 1903).

(6) Les Jeux Scolaires par le L<sup>t</sup> C<sup>t</sup> Docx. Librairie Ad. Wesmael-Charlier, 51, Rue de Fer, Namur (1889).

(7) Recueil de Jeux et Exercices par le Docteur G. Laun. Librairie Delarue, 5, Rue des Grands Augustins, Paris.

Le palet anglais est un disque en fer, concave d'un côté et convexe de l'autre, percé d'un grand trou au milieu comme le montrent les différentes figures ci-dessous, tirées de la Grande Encyclopédie des Jeux et Divertissements par T. De Moulidars (1). On lance le Quoit vers un but de façon à l'y enfiler ; la distance est variable suivant l'habileté des joueurs, elle va jusqu'à 30 mètres.



Une affiche de la Mairie de Nivelles de 1816, reproduite en partie ci-après, témoigne bien que les jeux de Grand et Petit fer figuraient parmi les réjouissances à l'occasion de la fête annuelle.

« Le Maire de la ville de Nivelles voulant contribuer  
« aux amusements de la Kermesse du 29 Septembre 1816,  
« prévient les amateurs, que des prix seront proposés aux  
« jeux de Balle, Grand et Petit Fers et Tirage des oiseaux  
« à l'arc ».

Extrait concernant les jeux de fers :

« Les parties de Grand Fer auront lieu dans l'enclos  
« du Marché aux Bêtes et celles du Petit Fer sur la Place

(1) A la librairie illustrée, 7, Rue du Croissant et Rue S' Joseph, 8, Paris.

« vis à vis de la Mairie. Elles seront à 5 jeux ou armures ;  
« aucun joueur ne pourra dépasser la limite qui sera dési-  
« gnée, à peine de perdre son coup ».

« Les premières parties de Nivelles de jeux de fers  
« auront le droit de seulement tirer au sort avec les parties  
« gagnantes ».

« Chaque partie de jeux de fers nommera des experts  
« pour décider de toutes contestations et cas douteux aux  
« décisions desquels chacun sera tenu de se conformer ».

Une autre affiche de 1834 informe les habitants que  
le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de  
Nivelles a arrêté le programme des fêtes comme suit : (Il  
n'est signalé ici que les jeux de fers).

A) Anniversaire des Journées de Septembre ».

« Prix accordés au jeu de Petit fer, le 28 Septembre 1834.  
« 1<sup>r</sup> prix, 4 couples de flambeaux de Mahem.  
« 2<sup>e</sup> id. 4 cravates.

« B) Kermesse annuelle, le 5 octobre 1834...

« PETIT FER, Prix :  
« pour la partie gagnante, 4 couples de beaux flambeaux de  
« Mahem ;  
« pour la partie concurrente, 4 pots en étain.  
« GRAND FER, 1<sup>r</sup> Prix, 4 demi-douzaines de cuillers à café  
« en argent ;  
2<sup>e</sup> » 4 foulards.

Un Aclot, âgé actuellement de 70 ans, se rappelle  
que son aïeul, qui était un fervent du jeu de fer, avait chez  
lui, bien en parade, son cercle à jouer accroché à la chemi-  
née et que son père avait joué au fer *al Baume* (1), (Place  
de l'Abreuvoir où se trouve l'Athénée royal). C'était le lieu  
où, pendant de très nombreuses années, l'on se disputait,  
très pacifiquement du reste, les prix offerts par la Ville aux  
Fêtes communales.

---

(1) Al Baume. En dialecte nivellois : abreuvwère, bowe ; on retrouve  
cette désignation en dialecte Provençal qui signifie : grotte, caverne,  
excavation.

Il y a 50 à 60 ans, il existait à Nivelles une vingtaine de guinguettes (1) et estaminets où un jeu de Petit fer était installé dans la cour ; aujourd'hui, il n'en reste que quatre et ils ne sont plus guère fréquentés.

Il y avait aussi cinq sociétés de jeu de Petit fer, elles sont dissoutes depuis très longtemps.

Les bourgeois et les ouvriers pratiquaient beaucoup ce jeu. Il y avait des joueurs très réputés ; ceux de Bois de Nivelles (2), Baulers, Thines, Houtain et Monstreux étaient aussi très renommés.

La rencontre des fortes parties avait surtout lieu en Octobre à la « Fête à Nivelles », pendant les trois Dimanches et les trois Lundis. On y jouait toute la journée ; certaines années, les luttes se prolongeaient au delà de la Toussaint, tellement le nombre de joueurs était important.

L'inscription des joueurs se faisait à l'Hôtel de Ville ; il y eut, une année, 44 parties de 4 joueurs chacune, ce qui représentait 176 concurrents.

### Petit Fer.

Au jeu de petit fer, établi par la Ville « *al Baume* », les deux broches en fer, dont les dimensions et inclinaisons sont données au croquis N° 1 ci-contre, étaient éloignées l'une de l'autre de 13 m. 20 (3) et plantées au milieu d'un carré d'environ 4 mètres de côté.

Les pavés de la Place étaient, au préalable, enlevés et remplacés par une épaisse couche de cendres.

Les trois côtés extérieurs des deux carrés étaient entourés de palissades en planches reliées l'une à l'autre par des cordes tendues et retenues par des piquets en bois.

---

(1) Comme guinguettes, il y avait à cette époque : Au Franc-Etot, A la Croix de Malte, A ma Campagne, A la Falise, aux Champs Elysées. Après une partie de Fer, on mangeait de la Tarte al Djotte.

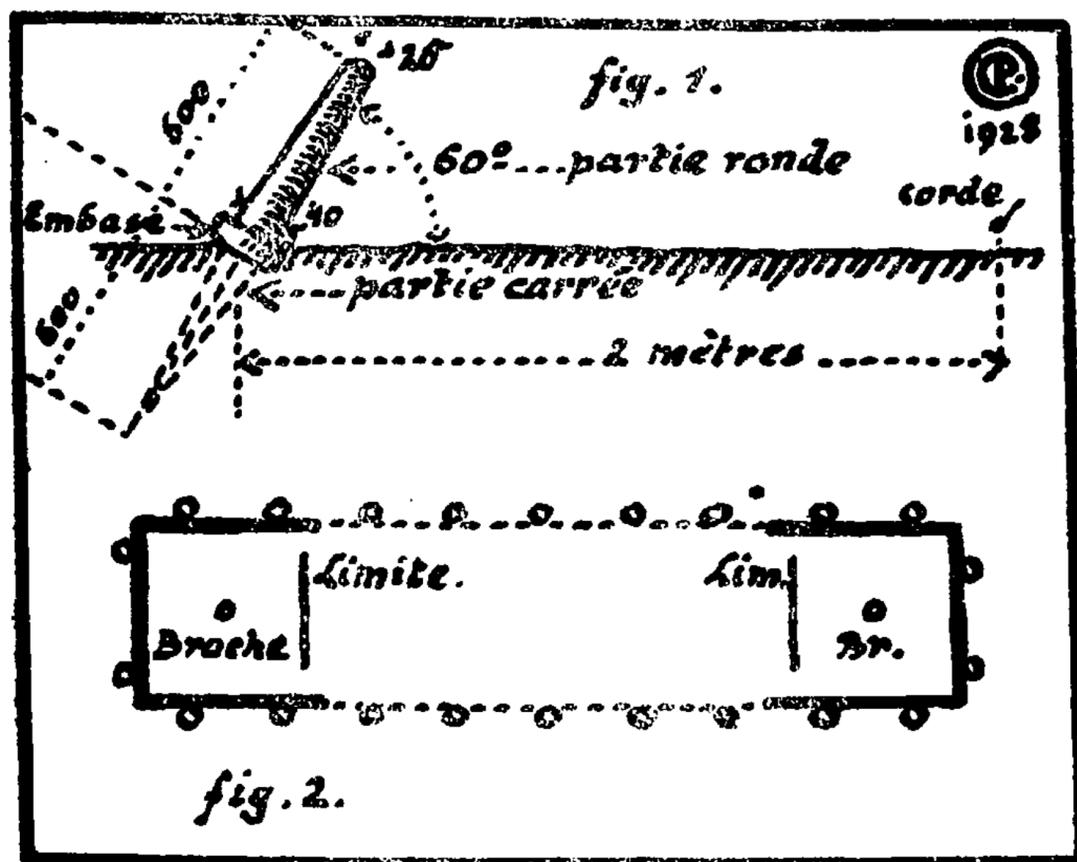
(2) Hameau de Nivelles, où il y avait la fameuse partie des frères Manteau.

(3) Ou bien 48 pîds (pied de 27 1/2 centimètres) ou 12 rîles (règles) de 4 pieds. En pratique, cette longueur réglementaire est de 14 apas (enjambées).

Cette clôture, autour de l'enceinte du jeu, retenait plusieurs rangées de spectateurs (Figure 2).

Les luttes étaient animées, passionnantes et intéressantes, car l'adresse des joueurs était grande.

Le jour de la décision, il y avait foule et des bancs pour les amateurs étaient placés à l'intérieur de l'enclos.



Chaque partie était de 4 joueurs et chacun d'eux était armé de 2 anneaux en fer ou petits fers (Fig. 3 et 4) ayant les dimensions suivantes :

Diamètre intérieur ou ouverture, 180 millimètres.

Largeur du fer, 25 »

Épaisseur du fer 13 à 15 »

Poids d'un petit fer, 1 K. 500

La figure 5 donne, en coupe, la section du fer en grandeur naturelle (1).

« Al Baume », on jouait aux points : les luttes, à 7 armures ou manches et la décision, à 9.

Une armure valait 9 points ; la valeur des points était :

1 point pour le fer le plus rapproché de la broche ;

2 points pour le fer embroché.

(1) A Haut-Ittre et à Arquennes, les petits fers, appelés « Mastelles » avaient une ouverture de 13 cm., les broches étaient moins hautes.

Seuls, le ou les points non rabattus par la partie adverse comptaient.

Sur le terrain, les deux équipes en présence tiraient le sort pour désigner celle qui avait le coup dernier. A cet effet, l'un des deux chefs de partie lançait en l'air « al cabriole » (pirouettes successives) un petit fer et l'autre chef



devait dire, avant que le fer fût tombé par terre : « tiesse » (tête) ou bien « lette » (lettre) — pile ou face — Si le fer arrivait par terre comme il avait dit, il jouait dernier ; dans le cas contraire, son équipe ouvrait le jeu (1).

Les joueurs de chaque partie alternaient et lançaient, en balançant le bras après avoir visé le but, un anneau d'une broche à l'autre ; le second anneau était lancé aussitôt après.

La mission du 1<sup>r</sup> joueur de chaque partie était de tenir l'estomac, c.-à.-d. de mettre ses fers au pied de la broche. Dans les fortes parties, le 1<sup>r</sup> était souvent un vieux joueur qui savait placer un fer à l'estomac, ce qui était une assurance pour les joueurs suivants de sa partie. Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> devaient autant que possible coiffer la broche pour démonter l'adversaire ; ordinairement, le 3<sup>e</sup> était l'un des bons, jouant

---

(1) Au petit fer, la partie convexe est « tête » (face) et la partie concave « lette » (pile).

avec beaucoup de régularité. Le 4<sup>e</sup> *el maïsse djoueu*, le chef de la partie, *el dernî* (le dernier), comme on le désignait également, était toujours le plus adroit des joueurs de la partie, puisqu'il devait défaire ce que l'adversaire comptait de points. Aussi, ses partenaires avaient entière confiance en lui et il ratait très rarement une broche. C'était surtout sur lui que l'attention des spectateurs était portée.

Après le 8<sup>e</sup> joueur, qui faisait le coup final, on comptait les points ; s'il avait enfilé un ou deux fers, on comptait 2 ou 4 points, auxquels on ajoutait les points non rabattus.

Le camp, qui avait obtenu les points, recommençait une nouvelle ronde et ainsi de suite, et la 1<sup>re</sup> des deux parties qui obtenait 9 points avait une armure. On continuait à jouer pour les autres manches, et le groupe qui faisait le 1<sup>er</sup> 7 armures était gagnant.

Il y avait « rebarre » entre les parties gagnantes et, après plusieurs éliminations, les deux dernières parties classées arrivaient à la décision. L'équipe qui remportait la victoire finale avait le 1<sup>er</sup> prix, et celle qui succombait le 2<sup>me</sup>. Les autres prix allaient naturellement aux parties méritantes qui avaient tenu bon jusque la décision.

Les prix de la Ville consistaient anciennement en couverts et cuillers à café. Ces pièces d'argenterie étaient fixées sur des cartons auxquels étaient attachés un ruban tricolore afin de suspendre les prix au cou des vainqueurs. Parfois aussi des montres, pipes et foulards de soie étaient donnés comme prix.

A partir de 1886, les prix sont en espèces : 1<sup>er</sup> 200 fr. 2<sup>e</sup> 100, 3<sup>e</sup> 60 et 4<sup>e</sup> 30. Comme le nombre de joueurs s'éleva les années suivantes, de 1888 à 1893, la Ville augmenta la valeur des prix (1<sup>er</sup>, 240 ; 2<sup>e</sup>, 140 ; 3<sup>e</sup>, 80 et 4<sup>e</sup> 40) ; ce qui démontre la grande importance qu'avait alors le jeu de petit fer à Nivelles.

Les prix étaient remis à l'Hôtel de Ville par le Bourgmestre ou un Echevin qui félicitait les lauréats.

Les tournois du jeu de petit fer n'ont plus lieu *al Baume* depuis 20 à 25 ans et ce à la suite des réclamations des cabaretiers possédant le susdit jeu. On leur donna satisfaction et les concours n'eurent plus lieu sur une place publique, sauf toutefois la décision qui se faisait Place de l'Abreuvoir, Place S<sup>t</sup> Paul ou Place de l'Esplanade (aujourd'

hui Place Emile de Lalieux) (1).

Les joueurs Nivellois à leur tour protestèrent contre les joueurs étrangers et contre les parties formées à l'avance. Ils demandèrent à tirer les équipes au sort entre les joueurs inscrits. Malheureusement, on a donné suite à leurs doléances et la non admission des parties constituées, aussi bien que la désignation des équipes par le sort, ont eu pour conséquence de désintéresser les joueurs et spectateurs du jeu favori des Aclots.

D'année en année, le nombre de joueurs diminua et les équipes furent forcément réduites. C'est ainsi qu'en 1910, il n'y eut plus que 2 joueurs par partie, comme en fait foi, du reste, une affiche officielle du programme des fêtes communales, dont ci-après un extrait concernant le jeu de petit fer.

« Dimanche 16 octobre 1910.

« *Jeu de Petit Fer*. Inscription jusqu'au Vendredi  
« 14 Octobre, chez tous les cabaretiers où se trouvent des  
« jeux de petit fer et chez M<sup>e</sup> V<sup>e</sup> Herman, Place de l'Abreu-  
« voir ».

« Tirage au sort à l'Hôtel de Ville, le vendredi 14, à  
« 7 h. du soir pour la formation des parties, qui seront de  
« deux joueurs.

« Prix : 30, 20, 10 et 5 francs en espèces ».

Depuis des années, le jeu de petit fer était supprimé de l'affiche de la Ville; mais en 1926 (2), il réapparaît en ces termes :

« Dimanche 10 octobre 1926 ».

« à 13 h. Concours de jeu de fer au Chalet du Parc, chez  
« M<sup>r</sup> G. Bardiau ».

Il y eut 15 joueurs et l'on forma 5 parties de 3 joueurs. Chaque joute était fixée à 3 armures de 9 points.

---

(1) Nos lecteurs qui ont visité l'Exposition, organisée à Nivelles en 1926 par notre Service, ont eu l'occasion d'y voir, le dimanche, des parties de ces divers jeux que nous avons organisés. (v. *Folklore Brab.*, 6<sup>e</sup> année, p. 311-312).

(2) La réapparition de ce jeu aux fêtes communales coïncida avec l'Exposition, organisée en Juillet de la même année par notre Service et pour laquelle nous avons fait appel au concours des personnes connaissant encore le jeu.

Comme prix, une somme de 75 francs accordée par la Ville, plus les 15 frs. de mises (1 fr. par joueur).

Les 90 frs furent répartis comme suit :

1<sup>r</sup> Prix, 45 frs. soit 15 frs. par joueur.

2<sup>e</sup> » 30 » 10 »

3<sup>e</sup> » 15 » 5 »

Une dizaine d'amateurs suivaient cette séance qui ne dura que quelques heures et qui n'était plus que l'ombre des luttes d'antan.

On peut jouer au Petit fer : tête à tête, 2 contre 2, etc... *aux points* et *aux ronds*. Pour ces derniers, il n'y a que les anneaux embrochés par les joueurs de chaque équipe qui sont totalisés séparément ; celle qui atteint la 1<sup>re</sup> 20 ronds, par exemple, est gagnante.

Dans les dernières années, on a joué pour les prix de la Ville à 60 ronds, mais cela a plutôt éloigné les joueurs que de les ramener.

Pendant la guerre et après l'armistice, quelques vétérans ont repris les petits fers, mais cela n'a été qu'un feu de paille ; la distraction si en faveur chez les Aclots se consumait petit à petit.

Ce beau jeu est délaissé par les jeunes qui s'adonnent à d'autres amusements.

Le jeu de Petit fer ne devrait pas être abandonné. Il devrait être adopté comme sport car c'est un exercice de force, d'adresse et de marche.

Pour faire revivre le goût d'autrefois, pourquoi ne ferait-on pas ici comme à Binche où un jeu de quilles communal est établi sur la Grand' Place. Un jeu de *Petit fer* permanent pourrait être installé sur la Place Saint Paul, le long de l'ancien dortoir du Chapitre. Les vieux apprendraient aux jeunes à aimer le jeu de *Petit fer* qui est essentiellement nivellois,

Voici quelques accessoires utilisés au jeu de *Petit fer* :

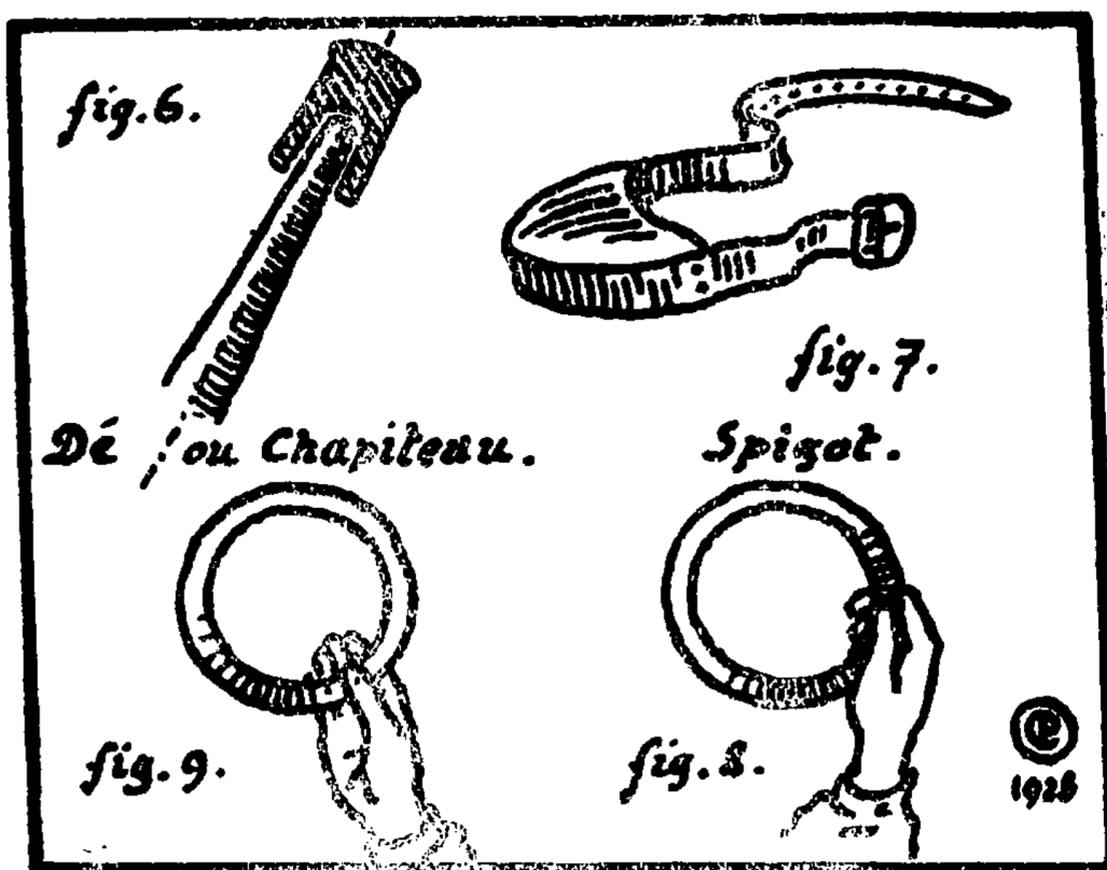
*Dé ou chapiteau*. Afin de ne pas détériorer la pointe de la broche lors de son enfoncement dans le sol à l'aide d'un gros marteau, on coiffe le bout de la broche d'une espèce de capuchon métallique que l'on enlève après fixation (fig. 6).

Les « anciens », disait un vieux, étaient des acharnés au djeu d'pétit fier » ; le soir tombant, pour voir les « broques »,

on les blanchissait à la craie ou bien on plaçait une « tchandelle allumée al coupettes des broques ».

*Pas.* Dans les concours, en avant de chaque broche, une corde blanchie ou une latte en bois est placée à 2 mètres de la broche (voir fig. 1). Cette ligne de démarcation ne peut être dépassée par le joueur ; s'il fallait, le fer lancé était nul.

*Spigot.* En lançant ses fers, le joueur fait un léger creux dans le sol avec la pointe du pied placé en arrière. Ce petit sillon marquera du reste le « pas » que le joueur adoptera pendant toute la durée du jeu.



Pour ne pas user le bout de la chaussure, des joueurs la protègent au moyen d'un « spigot », sorte de gaine en cuir (fig. 7).

Voici aussi quelques significations des expressions courantes du jeu de *Petit fer* :

1) Il y a plusieurs manières de tenir et de lancer un fer ; on prend les fers : « à pognée » (à pleine poignée) fig. 8 ; « à pinchette » (avec les bouts des doigts) fig. 9. Il y a des fers qui parcourent l'espace « al volée, al cabriole ou al manedjouque ». C'est à la « volée » que le fer a une meilleure « entrée »,

2) In fier à l'estoumaque. C'est mettre un fer devant et contre la broche.

3) Enne tiesse. Fer qui heurte la pointe ou le sommet de la broche sans y entrer.

4) Fier escapé. Fer qui en tombant sur plusieurs autres déjà dans la broche sort et s'échappe de celle-ci.

Lorsqu'il y a danger que cela se présente, l'un des partenaires peut mettre la main sur l'extrémité de la broche afin d'empêcher le fer de sortir.

5) Bia mariatche ou trouquette. Les deux fers d'un joueur mis dans la même broche.

— N'lachiz nî pou les Haut-Itte. Ce « r'vazi » (expression) nivellois est très ancien et vraisemblablement doit provenir du temps où l'on jouait au grand fer. Traduction : Ne lâchez pas pour les joueurs de Haut-Ittre (1).

Cette expression, devenue populaire, est souvent usitée pour animer, exciter ou encourager quelqu'un, surtout au jeu.

— Ardent, les ptits ! ou — Allez, les ptits ! Cris fréquemment répétés pour stimuler les joueurs.

— Il fait boun mêchner, el soleye lu. (Il fait bon moissonner, le soleil luit). S'il arrivait que l'une des équipes ne jouait pas bien, contrairement à son habitude, les hommes de l'autre partie s'encourageaient entre eux en disant ce « r'vazi » qui signifiait : profitons de ce que nos adversaires ne font rien et jouons bien pour récolter des points.

— I fait boun féner dins l'euwe !... (Il fait bon faner dans l'eau !...). Ce « r'vazi » est un pendant du précédent.

— Allons, Pîpî, in fier dédins d'su l'court (2) (Allons Pîpî, un fer dedans sur le court). Si le fer n'était pas embroché, le placer au pied de la broche.

— Vlâ du fe su vo pupe. (Voilà du feu sur votre pipe). Dès que le fer quittait la main du joueur, celui-ci sentait que son fer irait dans la broche et criait ce « r'vazi » à l'adresse de ses compétiteurs.

---

(1) Cette expression semble indiquer que les joueurs de Haut-Ittre étaient redoutables. Remarquons que dans ce village on joue encore le jeu, et que, en 1926, nous avons obtenu le concours des habitants de cette localité.

(2) R'vazi du Bois-de-Nivelles ; Pîpî était le surnom d'un des bons joueurs de ce hameau.

— Dédins à plein verre !... (verre pour fer sans doute) ce qui signifiait : embrocher le fer sans déranger les points.

— Bî djoué m'petit, vos direz d'jouer al Baume. Lorsqu'en temps ordinaire on faisait un beau coup, les partenaires, félicitaient le joueur par cette expression qui voulait dire : Bien joué, vous irez à la Baume lutter pour les prix à la « Fête à Nivelles ».

— Cé n'est rî d'ça, vos davez co iun.... ou bien : Cé n'est rî d'ça, mettez vo-n-aute... Si le joueur a raté une broche avec le premier fer, on l'encourage par ces paroles pour qu'il enfile le second.

— In boun djoueu d'fier djoue d'su les twèts. Si un joueur invoque que le jeu est mauvais parce qu'il joue mal, à cette excuse on lui répond : qu'un joueur de fer doit savoir jouer partout, même sur les toits des maisons !...

Les expressions wallonnes ou « r'vazîs » ne manquent pas et le journal wallon et folklorique « L'Aclot » (n° 13 du 17 Novembre 1889) a publié « El djeu d'fier » par Oscar Hargot, scène nivelloise bien croquée d'un jour de décision du jeu de Petit fer sur la Place de l'abreuvoir (Baume). En voici un extrait :

« In coup qué l'djeu est couminchi, vo n'intendez pu n'mouche ; el cœur de tous les ciens qui wétont, fait toc-toc à créver leu n'estoumaque, et au promî bia coup, c'est des sciamures à tout destrure. Djé vos assure que les ciens qui dmeuront là à criî pou iun ou pou l'aute ont bî gagni dé daller bwère enn' pinte après l'djeu, pac' qu'i dvont avwère leu gozette branmint sètche.

— Allo, Pierre, enn' miette dé feu, là ! Faites eun' pau vanner vo fier !

— Ravisez em' pau les ptits, respondont-i Tor, comme ça va bî ! I d'a, savez ! Là in bia mariatche, eh les ptits !

Mais c'est l'preumî d'Houtain qu'i fallout intinde avé s'vwè d'coq inrouyi :

— Allon, Ugène, à quarante-douze ! Allon, Dodore, enn' trompette ! O n' vos a nî co vu ! C'est ça Blanc tenez c'coup là, c'est l'longueur, asprouvez dé iun tout douc' mint ».

Et pendant toute la durée du jeu, on entendait la voix des joueurs se mêler au bruit des fers. Aujourd'hui, plus rien ne résonne, le vieux jeu de fer des Aclots, si populaire et si considéré autrefois, est en train, hélas ! de disparaître.

### Barreau.

Comme on l'a constaté au début de cette notice, jadis, à Nivelles, on jouait au *Grand fer* ou *Barreau* et, d'après un vieux joueur nivellois, âgé maintenant de 84 ans, il y aurait bien 70 ans que ce jeu aurait été délaissé pour le *Petit fer* devenu le jeu préféré des Aclots.

Les étrangers venaient beaucoup jouer au Barreau et ce jeu était encore en vogue, il y a 25 à 30 ans, à Braine-l'Alleud, Lillois, Bois-Seigneur-Isaac, Ittre, Haut-Ittre, Monstreux.

A Arquennes et Feluy, on n'y joue plus depuis 45 ans environ.

Les 2 broches inclinées dépassaient le sol de 12 à 15 cm. (1) et étaient distantes l'une de l'autre de 17 mètres.

Les fers ou barreaux différaient suivant les localités. Ils étaient plus grands et plus pesants que les Petits fers de Nivelles.

L'ouverture variait de 18 à 27 cm. et le poids de 3 1/2 à 6 K<sup>os</sup> (Fig. 10 et 11).

Les barreaux de plus de 21 cm. n'étaient pas admis dans les concours.

Une partie ordinaire se composait de 4 joueurs et chacun de ceux-ci n'avait qu'un seul grand fer ; les hommes des 2 camps en présence alternaient.

Un joueur de chaque équipe montrait à ses partenaires, en posant le pouce des 2 mains sur le sol, le coup à faire pour caser un fer ou pour chasser un barreau de la partie adverse.

Chaque anneau classé valait 1 point.

Les points appartenait aux barreaux de la même équipe placés le plus près de la broche, qu'ils fussent autour ou embrochés, dans ce dernier cas le point étaient doublé et comptait pour 2.

On jouait à 21 points courants pour un verre de bière et à 3 « sept », ou 3 armures de 7 points, pour les prix.

A Ittre, on joue encore quelque peu au Barreau, et il est une coutume établie depuis longtemps que le dimanche

---

(1) Cette hauteur correspond pratiquement au poing fermé plus le pouce tendu.

suivant le 15 août (Assomption), on joue pour les prix offerts par l'Administration communale. Les quelques luttes qui ont lieu sont encore très goûtées des vieux villageois.

### **Cèque de bo.**

Le jeu de cercle de bois est un succédané du jeu de Petit fer.

Avant la guerre 1914-1918, à toutes les « fiesses des rues » de Nivelles, on jouait encore au *cèque de bo* ; le jeu était généralement installé, sur la rue, devant un café.

Les 2 broches en fer étaient distantes de 6 à 7 m. et fichées entre les pavés.

Les cercles de bois étaient semblables à des cerceaux de tonneaux ; puis, pour leur donner de la solidité et de la volée, ils étaient doubles (fig. 12).

L'ouverture de ces cerceaux renforcés était de 40 cm.

Les règles du jeu étaient exactement les mêmes que celles du Petit fer.

On y jouait aux points et aux ronds selon les conventions : soit pour les prix offerts par le cabaretier, soit pour des « chopes » entre camarades.

Le jeu de Cercle de bois, tout comme le jeu de Balle à la main nue, donnait une certaine animation au quartier en fête.

Après l'armistice, on a essayé de remettre ce jeu sur pied, mais à vrai dire, il n'y a que les hommes âgés qui y jouent.

Ce jeu populaire n'a du reste, chaque année, qu'une existence éphémère, car en dehors des « ducasses des rues » on ne s'y adonne pas et les cerceaux sont remisés pour de longs mois (1).

---

(1) Tous les dimanches de Juillet 1926, à l'exposition régionale d'Art, Archéologie, Histoire et Folklore de Nivelles, des démonstrations des jeux de *Petit Fer*, *Barreau* et *Cercle de Bois* ont eu lieu sur la Place St Paul.

Le *Folklore Brabançon*, n° 35 d'Avril 1927, a donné, à la page 312, deux photogravures des jeux de grand et petit fers.

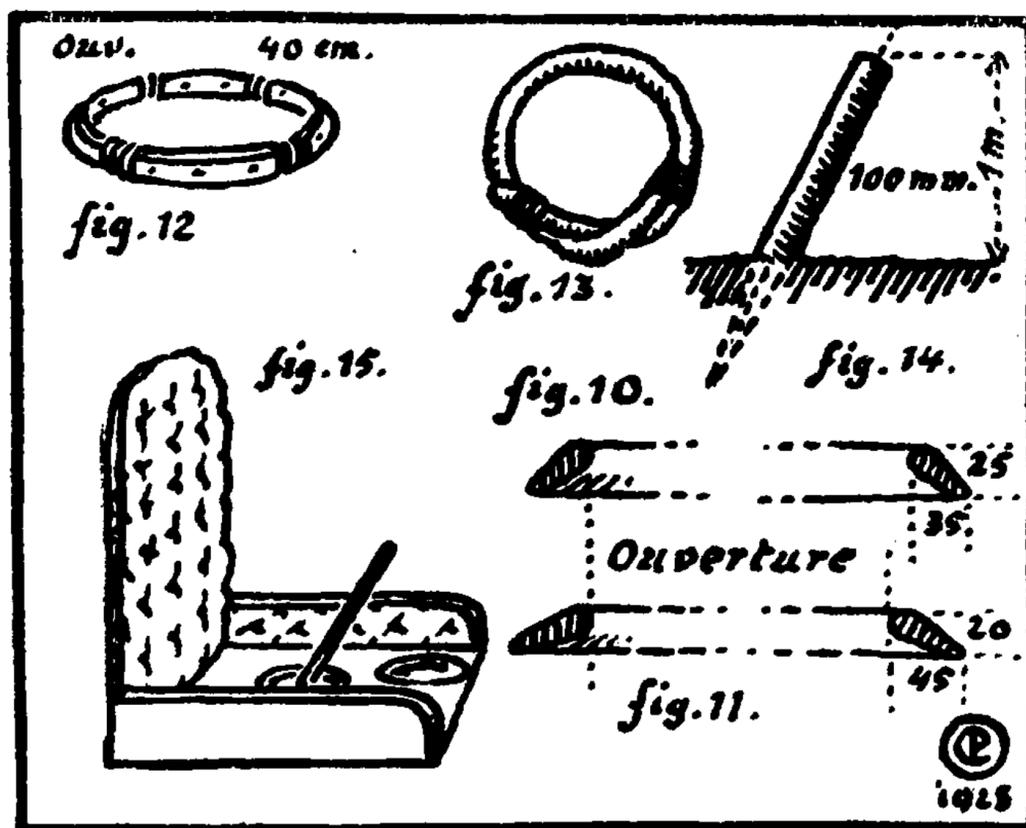
### Fier de bo !...

Un vieux joueur de barreau et de petit fer, qui habite Nivelles depuis de très nombreuses années, dit qu'on jouait au *fier de bo !...* (Fer de bois !...) à Genappe, Loncée, Vieux-Genappe, Fonteny, Loupoigne, Houtain (Brabant), Rèves, Frasnes-lez-Gosselies, Obaix, Buzet (Hainaut).

Le cercle de bois était de grand diamètre, de 80 cm. à 1 m. d'ouverture et était façonné avec des branches de noisetier d'environ 4 cm. de diamètre. Un cercle pesait de 2 à 3 K<sup>os</sup> (Fig. 13).

Deux piquets ronds en bois ayant chacun 10 cm. de diamètre et 1 m. hors du sol étaient espacés de 14 m. 40 (Fig. 14).

Chaque joueur avait un barreau de bois qu'il lançait d'une main pour encercler le but, après avoir fait 2 grands pas (tolérance admise).



Il y avait 2 espèces de points : 1 point pour l'anneau le plus près du pieu et 2 pour le cercle enfilé.

Ordinairement, on jouait 4 contre 4 et le coup final, à chaque ronde, revenait de plein droit au dernier joueur de l'équipe qui avait le plus de cercles embrochés.

On jouait à 2 ou 3 « parts » : une « part » valait 2 « armés » et un « armé » 7 points.

Ce jeu de cercle de bois n'est plus pratiqué depuis longtemps et il était peu connu des anciens joueurs de fer nivellois.

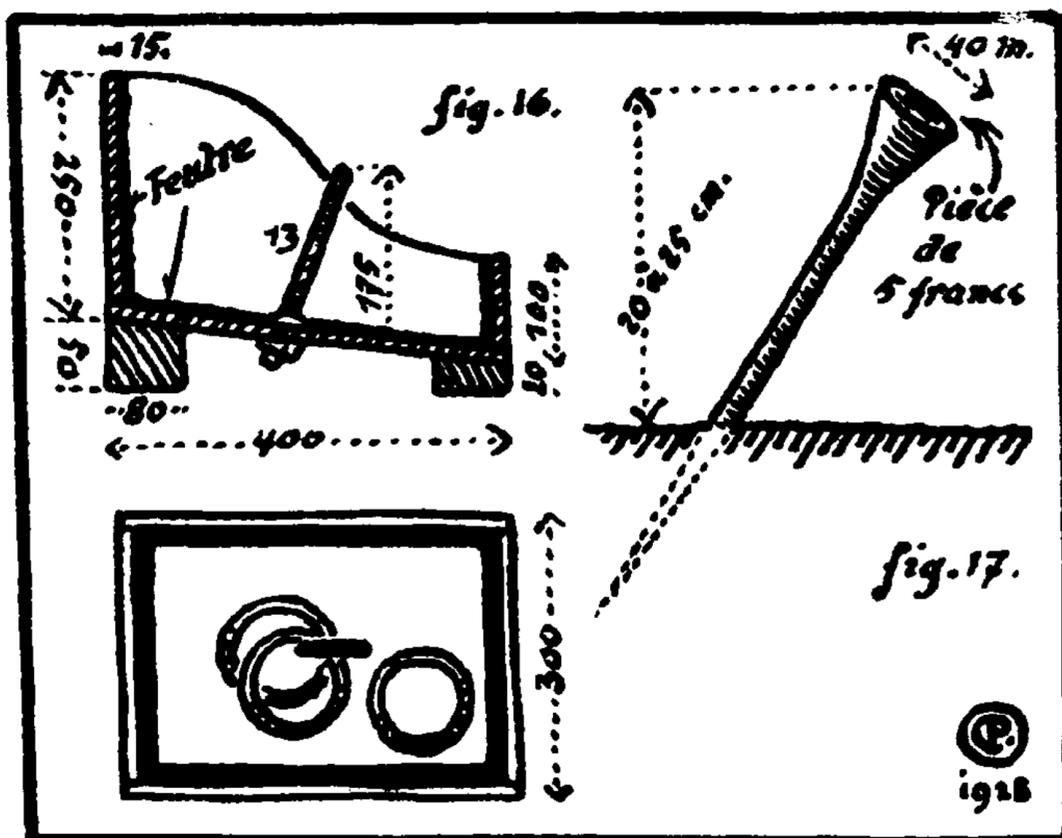
### Jeu de fer portatif.

Il y a 25 à 30 ans, il existait dans plusieurs estaminets de Nivelles, un jeu de fer portatif (fig. 15) que l'on plaçait à volonté sur le pavement de la salle du café.

Ce jeu consistait en un bac carré en bois d'environ 80 cm. de côté.

Le dossier et les parois latérales étaient capitonnés.

Au milieu de la planche d'assise était fixée une broche en fer de 2 cm. de diamètre sur 30 à 35 cm. de hauteur. Le pas se trouvait à 2 m. 50 du bac.



Le joueur disposait de 12 anneaux en fer rond de 12 mm. de diamètre et l'ouverture du cercle était de 100 mm.

Les 12 anneaux étaient lancés les uns après les autres et les joueurs pouvaient se succéder après le jet de 12 anneaux ou après une série de 24 ou 36 anneaux. On comptait le nombre de cercles enfilés et celui qui en avait le plus avait gagné.

On jouait également à 5 ou 6 manches ; une manche était acquise à celui qui coiffait le plus la broche après chaque série de 12 anneaux.

La fantaisie de certains joueurs était de jeter les 12 anneaux séparément, le plus rapidement possible et ce en quelques secondes ; il fallait beaucoup d'adresse pour réussir.

Le dernier jeu de l'espèce qui existait encore à Nivelles, il y a quelques années, a été vendu à un bruxellois qui l'a emporté.

Un jeu analogue vient de réapparaître dans quelques cafés nivellois.

Le bac en bois est beaucoup plus petit ; il mesure  $40 \times 30$  cm., le fond et les parois verticales sont intérieurement garnis de feutre de 15 mm. d'épaisseur (fig. 16).

Le bac se place sur une chaise ; on y joue avec six anneaux de 75 mm. d'ouverture (fer rond de 10 mm.) et le pas est à 2 m. 50 du bac.

Chaque joueur lance les 6 anneaux les uns après les autres comme au jeu précédent.

Pour amortir le bruit des anneaux lorsqu'ils tombent sur les dalles du café, on met la chaise sur un grand tapis de pied.

### **Jeu d'anneau.**

Ce jeu d'anneau très ancien et peu connu était simplement une broche en fer enfoncée obliquement dans la terre et dont la partie supérieure était terminée en forme d'entonnoir. Celui-ci était légèrement évidé pour y loger une pièce de 5 francs qui représentait l'appât du gain. (fig. 17).

Le pas était à 2 m. environ de la tige en fer.

Pour 10 centimes, le joueur obtenait 5 anneaux de 45 à 50 mm. d'ouverture et s'il réussissait à faire passer la tige évasée dans un anneau la pièce d'argent lui appartenait.

Ce jeu existait à la foire de Nivelles, il y a une cinquantaine d'années, mais depuis des années, il a disparu et est oublié (1).

Octobre 1927.

S. BETTE.

---

(1) Nous devons les dessins de cet article à l'obligeance de M. Paul Collet, d'après des croquis de l'auteur.

## La Chapelle de Tous les Saints, à Diest.

(Traduction)

Chaque année, le jour de la Toussaint et pendant l'octave suivante, la chapelle si renommée de Tous les Saints amène à Diest, de la Campine, du Hageland, de la Hesbaye et même de Wallonie, des milliers de pèlerins.

Ce lieu de dévotion fut érigé en 1372, primitivement au « *Kluisberg* » (Mont de l'Ermitage) dont le sommet est occupé actuellement par la citadelle. La chapelle, dédiée au culte de Tous les Saints, donna bientôt son nom à la Colline encore dénommée de nos jours *Allerheiligenberg* (Mont de Tous les Saints).

Incendiée pendant les troubles du XVI<sup>e</sup> siècle, la chapelle fut réédifiée au début du XVII<sup>e</sup>. Déclarée « *Bien National* » après la révolution française de 1793, elle fut mise aux enchères et détruite en partie. Après la chute de Napoléon (1813), on l'érigea à nouveau; mais, après la révolution de 1830, elle fut rasée afin de permettre l'érection des fortifications. Les fondations de la chapelle existant de nos jours à l'intérieur de l'enceinte fortifiée furent établies en 1854.

La chapelle de Tous les Saints devint, en 1450, le centre religieux de la gilde des Archers, connue sous le nom de « *Gesellen van den Rooden Valk* » (compagnons du faucon rouge). De cette gilde est née celle de Saint-Georges, encore existante.

Au-dessus du porche de la chapelle actuelle, nous voyons le blason de cette gilde avec le millésime 1440, surmontant cette inscription « *Ch. Milé F. T. — Govaert van Zurpele 1<sup>o</sup> Alferes van St Joris Gulde* ».

Les marguilliers firent exécuter, en 1618, par le peintre Augusteyn Requirant de Diest, une taille-douce donnant une vue de la chapelle d'alors; la plaque de cette gravure servit plus tard à imprimer le drapelet de pèlerinage, daté de 1734, sous lequel on lit cette inscription : (1)

---

(1) RAEYMACKERS : Kerkel- en liefdadig Diest.

Vaentjen van alle Godts lieven Heylighen  
(Traduction)

Drapelet de Tous les Saints aimés de Dieu

Komt en besoeckt tot Diest  
Godts hoogh verheven vrinden  
In allen uwen noodt  
Soo moogh dij baet hier vinden  
Godts weerde Moeder Maeght  
Sal U tot hulpe syn  
Met al het Hemelsch volk  
Verlossen van u pijn.

Venez et visitez à Diest  
Les amis glorifiés de Dieu  
Pour toutes vos misères  
Vous trouverez soulagement  
La digne Vierge, Mère de Dieu  
Vous sera secourable  
Avec toute population céleste  
Vous soulagera de vos maux.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, au 1<sup>er</sup> novembre et aux jours suivants, des milliers de pèlerins se bousculent dans l'étroite ruelle menant à la modeste chapelle.

Des deux côtés de la ruelle, sur de petites tables, des centaines d'ex-voto en cire, représentent de façon primitive, vaches, chevaux, porcs, volaille, enfants, têtes, cœurs, yeux, poitrines, épines dorsales, rectum, dents, (celles-ci enfilées). Près de chaque table, se trouve soit un vieux bonhomme, ou une vieille femme qui harcellent sans discontinuer les pèlerins par cette rengaine :

Allee Baaske och Pachteske  
Moet 'r niks koëpe  
Veur 't offeren in de kapel ?  
'n Hoeët (hoofd) och 'n hêt (hart)  
'n Erm och e biën  
ne mond-vol-tanden,  
Koei, kalf, verke(n) oeêge (oogen)  
[och hande(n)]  
Kinderen, mannen och vrouwe(n)  
Kieke(n)s och konijnen  
Peêde(n) och veule(n)s.  
Beûste(n) (borsten) ruggestrank  
[(wervel) och eësderm  
Och e bougieke van fechtig (50)  
[centieme(n)]  
Ich zal 't zelf indraage  
Met e klein zijd'r e groeët ge-  
[holpen.

(Traduction)

Allons petit père ou fermière  
Ne devez-vous rien acheter  
Pour offrir dans la chapelle ?  
Une tête ou un cœur  
Un bras ou une jambe  
Une bouche pleine de dents  
Vache, veau, cochons, yeux ou  
[des mains]  
Enfants, hommes ou femmes  
Poules ou lapins  
Chevaux ou poulains  
Des poitrines, épines dorsales ou  
[intestins]  
Ou une petite bougie de 50 cen-  
[times].  
Je me chargerai de l'apporter à  
[l'intérieur]  
Avec un petit vous serez aidé pour  
[un plus grand.

Si l'un des passants laisse errer ses regards sur l'un des étalages, ou fait mine de s'approcher pour acheter, l'offre engageante se fait entendre aussitôt :

Toe, kom es zien wat dat er oer  
[belofe is.

Allons, venez donc voir et achetez  
ce que vous avez promis d'offrir.

A l'intérieur de la chapelle, du côté gauche, près du banc de Communion, s'est installée la femme du sacristain avec une table chargée d'ex-voto et de bougies ; ici, la vente se fait sans la présentation éloquente des marchands établis à la rue.

Entre-temps, c'est à qui parviendra à se faufiler à l'intérieur ; cela n'est guère facile si l'on pense qu'entre les montants de l'étroite porte d'entrée, huit à dix personnes s'évertuent à la fois d'entrer tandis qu'il n'y a place que pour trois ! C'est une bousculade, une poussée formidable des bras, des coudes, des mains ; plus d'un chapeau et des vêtements sortent bien mal arrangés de cette bagarre. Dans la mêlée, les forts portent les faibles en avant, tantôt du dehors vers l'intérieur et vice-versa. A la longue, après une poussée formidable, tout un groupe parvient à entrer dans la chapelle où l'on étouffe. La marée humaine vous pousse bon gré mal gré jusque près d'une forte table en chêne posée près du chœur, sur laquelle sont exposés un petit reliquaire et un grand plat en laiton, dans lequel des ex-voto en cire sont déposés à profusion.

Après cela, les pèlerins font, selon leur promesse, le « *Kleinen of Grooten beêweg* » (le petit ou le grand pèlerinage). Le petit consiste à faire dans cette foule trois fois le tour de la table, et à chaque tour, honorer le reliquaire en bois, dont dix mains tâchent de s'emparer à la fois. Le grand pèlerinage se fait à l'extérieur de la chapelle. Pour chaque *hert* (1) (ex-voto) qui est offert — donc pour chaque intention — l'on fait un pèlerinage particulier. Après l'on va prier devant le saint « compétent » et l'on dépose une offrande dans son tronc.

Il arrive quelquefois que les pèlerins ne trouvent pas, à l'intérieur de la chapelle, l'effigie du saint auquel ils se sont adressés ; ils s'agenouillent alors devant le banc de communion et portent dévotement leurs regards vers la multitude de têtes d'anges qui ornent la coupole au-dessus du maître-autel, supposant sans doute que parmi ceux-ci « leur saint » se trouvera.

---

(1) *Hert* signifie ex-voto. S'agit-il de *levendige herten* (ex-voto vivants)

Il y a une vingtaine d'années encore, l'on offrait beaucoup d'ex-voto vivants, des veaux, des pigeons, des poules, des coqs, des lapins, des porcelets, ainsi que des têtes de porcs. Ces ex-voto étaient remis au sacristain qui les enfermait si possible dans des cages ad hoc ou dans un grenier des deux petites sacristies. Après le salut de l'après-midi, la foule était rassemblée par le sacristain qui vendait les animaux aux plus offrants. La malhonnêteté de gens peu consciencieux mit fin à cette vieille coutume. Il se faisait en effet que ceux qui prenaient livraison des animaux oublièrent de payer le montant de leur achat au receveur de la chapelle installé à cette occasion à côté du crieur. L'offrande d'ex-voto vivants diminua beaucoup. Au lieu de vendre les animaux, ils furent offerts pendant quelques années aux officiants de la chapelle : Le prêtre de service avait droit au poulet le plus lourd ; le restant était partagé entre le sacristain de l'église Saint-Sulpice et l'aide sacristain de la chapelle de Tous les Saints. Bientôt, le clergé fit abandon de son « droit » et, à présent, les quelques rares poulets ou pigeons se partagent entre les deux derniers fonctionnaires.

#### *Des principaux Saints invoqués de nos jours.*

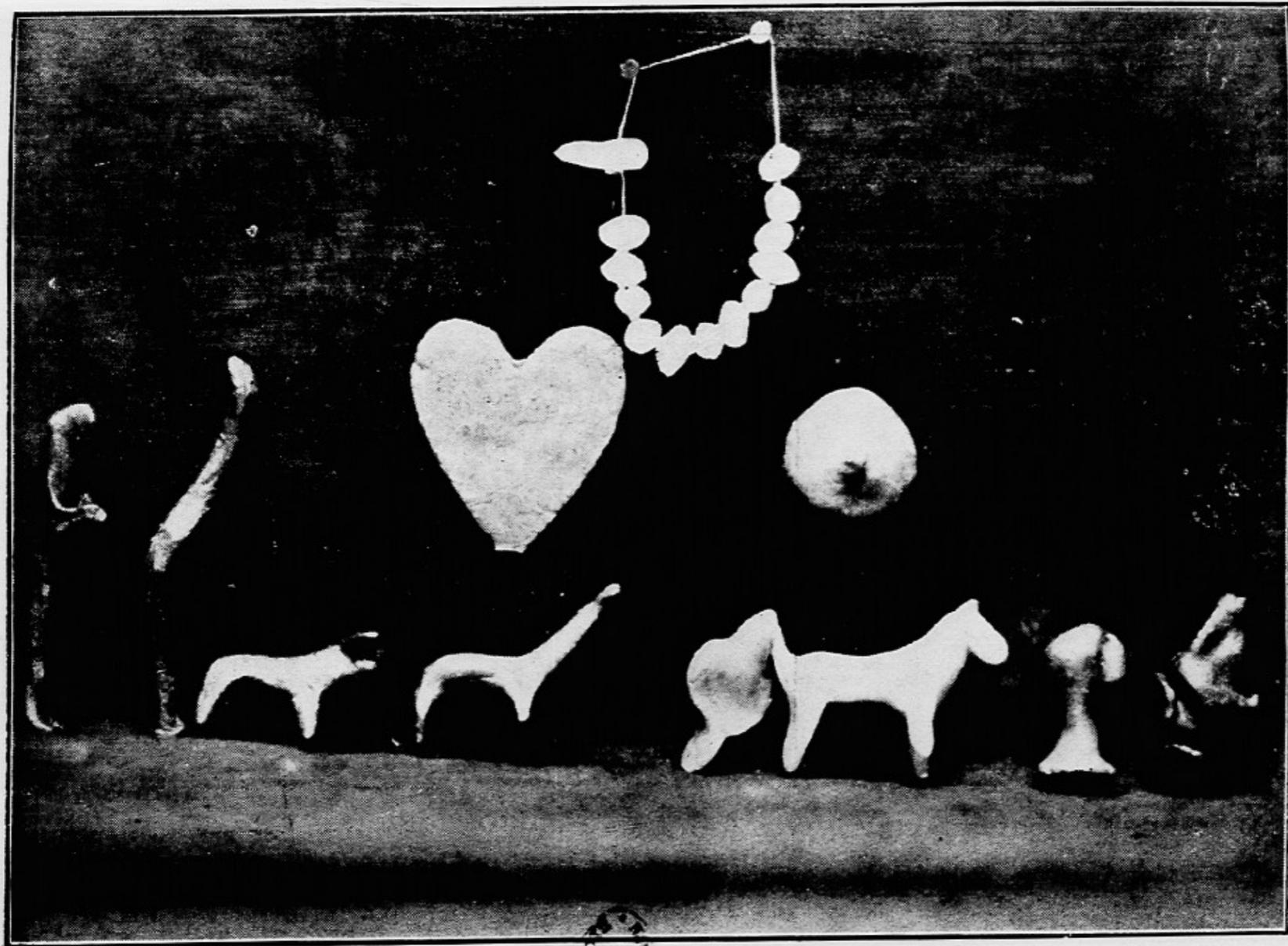
LE SAINT HOMME JOB, représenté le corps nu couvert d'ulcères. On l'invoque pour obtenir la guérison de clous et d'ulcères. Les pèlerins offrent des clous ; un ou plusieurs kilos, 1 livre, 1/2 livre etc., d'après la confiance, les maux, ou la générosité du pèlerin souffrant.

SAINT-GÉRARD invoqué pour la gravelle. « *Veur den dië hemme we giën toevluchten mêer. Hij brengt nag giën drij frank per jaôr ne miêr op !* » me dit le sacristain. (Pour celui-ci nous n'avons plus de visiteurs, il ne rapporte plus 3 francs l'an).

SAINTE-WIVINE est invoquée pour les maladies de l'estomac.

SAINTE-BARBE est appelée communément *Ballebera*. On l'invoque pour la bonne mort (*om te helpen sterven*).

SAINTE-PHILOMÈNE, nommée la thaumaturge du XIX<sup>e</sup> siècle, en raison des multiples guérisons miraculeuses qui furent attribuées à son intercession durant ce siècle. Pendant l'octave, on l'invoque pour obtenir que les labours soient débarrassés des vers et des rongeurs. Son culte a



Ex-voto en cire de la chapelle de Tous les Saints, à Diest.  
De gauche à droite : un enfant, une jambe, un chien, une vache, un cheval, une tête humaine, une main.  
Dans le haut : une mâchoire, un cœur et un sein.



Saint Roch.  
Statue en bois polychromé du XVII<sup>e</sup> siècle.



Sainte Brigide.  
Statue en bois polychromé de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.



Sainte Geneviève.  
Statue en bois de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.



Sainte Ursule et ses filles.  
Statue en bois polychromé de la deuxième moitié  
du XVI<sup>e</sup> siècle.



Le saint-homme Job.  
Statue en bois du début du XVII<sup>e</sup> siècle.



Saint Bernard.  
Statue en bois polychromé du XVII<sup>e</sup> siècle.

ceci de particulier : On allume une chandelle en l'honneur de la sainte ; cette chandelle est placée sur le cercle supérieur du chandelier en fer forgé formant tronc, après quoi l'on dit trois Pater et trois Ave. La bougie est ensuite déplacée sur le deuxième cercle, les mêmes prières sont dites ; pour finir, l'on déplace à nouveau la bougie sur le dernier cercle ou plateau, l'on dit encore une prière et on laisse brûler la bougie.

SAINTE-GENEVIÈVE est l'une des trois Vierges si connues sous le nom de *Drie Gezusters* (trois sœurs) ; elle est invoquée tout spécialement contre les hémorragies et l'anémie. Sainte-Geneviève est honorée à Zepperen (1), Sainte-Bertille à Brusthem, Sainte-Eutrope à Ryckel, et, à Jamine, l'on invoque « la mère des 3 sœurs ». (Ces quatre communes sont aux environs de Saint-Trond).

Une bonne vieille se rappelle que l'on invoquait Sainte-Geneviève contre le mal des ardents (feu sacré, feu Saint-Antoine). Ce culte est tombé en désuétude (2).

Le culte de SAINT-ELOI a une très grande vogue pour la protection des juments poulinières.

Le sacristain raconte cette amusante anecdote : Le premier mercredi de novembre 1914, me trouvant dans l'étroite sacristie, j'entendis un piétinement continu et j'ouvris la porte latérale qui donne accès au chemin de ronde de la chapelle. Je fus très étonné d'y voir un campagnard tenant son cheval par la bride. Il m'exprima le désir de mettre son cheval en offrande et me demanda à qui il devait le remettre. J'étais confus et refusai, ne sachant que faire du cheval ! Mais le fermier tint bon ! Finalement, je lui dit d'offrir son cheval, mais de le racheter aussitôt. Cela eut l'air de plaire au campagnard qui, après quelque réflexion, m'offrit un billet de 20 francs, somme pour laquelle il racheta son cheval. Puis, il fit trois fois le « *grand beêweg* » avec sa monture, fit mettre les pattes de devant sur le seuil de la chapelle, fit un signe de Croix sur la tête du cheval avec de l'eau bénite, et, confiant dans l'avenir, il quitta la ville.

---

(1) Egalement à Oplinter.

(2) P. V. BETS. *Geschiedenis der gemeenten Oplinter, Bunsbeek, etc.* p. 57, dit que d'après plusieurs suppositions ce mal était l'érysipèle suivi de cancer.

**SAINT-HUBERT** est invoqué ici, comme en beaucoup d'autres lieux, contre la rage. Un beau petit groupe sculpté représente la scène de la conversion de l'apôtre des Ardennes.

**SAINT-ROCH.** Une intéressante statue nous représente le saint pèlerin, accompagné de son chien ; il relève son vêtement au-dessus du genou droit. Un ange tenant en main un petit pot, pose très prudemment de l'index un onguent sur la plaie. On invoque ce saint contre toutes les maladies contagieuses, principalement contre la peste.

Dans cette chapelle, l'on invoque **SAINTE-URSULE** pour toutes les maladies infantiles, également pour guérir la « pleurnicherie » et l'incontinence des enfants. A cet effet, on lui offre beaucoup d'ex-voto représentant des enfants.

**SAINT-MARTIN**, très connu sous le nom de « Sinte-Mette », est invoqué ici contre la pauvreté et pour éloigner tous les malheurs temporels. Trouverons-nous dans le but spécial de ce culte la raison pour laquelle il n'y a pas de tronc sous cette statue ?

**SAINTE-APPOLINE**, honorée tout spécialement dans la chapelle des Sœurs Cellites, a également sa statue ici ; on y porte en offrande des « *mond-vol-tanden* » (bouches de dents).

**SAINTE-ODILE** est invoquée pour les maux d'yeux ; elle est spécialement honorée dans l'église des Pères Croisiers.

**SAINT-ANTOINE**, abbé, est l'un des saints favoris de la population rurale. On connaît la statue si populaire de saint-Antoine et son cochon. Le saint abbé est représenté ici tenant en main un livre ; il est accompagné d'un porcelet portant au cou une sonnette (1). Le culte de ce saint reste de nos jours encore fort en honneur, tout particulièrement pour éloigner tous les maux et maladies de la race porcine. L'offrande d'ex-voto vivants (porcelets et têtes de porcs) n'a disparu que depuis peu de temps.

**SAINTE-BRIGIDE** est honorée dans la chapelle de Tous les Saints et à la Collégiale Saint-Sulpice, pour toutes les maladies du bétail, spécialement le bétail à cornes, e. a. pour

---

(1) Voir pour plus amples détails : CELIS « *Volkskundig Kalender* » p. 103-104.

l'infécondité (*het droog vallen*) et les maladies des veaux et des vaches.

Le sacristain nous a raconté l'anecdote suivante : En 1924, un paysan de Pellenberg, près de Louvain, vint implorer Sainte-Brigide, les 11 vaches de sa culture restant infécondes. Après avoir dévotement prié, il s'adressa au chapelain et promit, si son vœu était exaucé, d'apporter en offrande le premier veau né dans son étable.

Peu de temps après, son vœu fut réalisé, et, tenant parole, notre homme chargea le veau sur ses épaules et se mit en route pour Diest. Mais la charge était lourde et longue la route ; arrivé à Molenbeek-Wersbeek, il se trouva à bout de force et se vit contraint d'y vendre le veau. Il se dépêcha d'apporter les 120 francs, produit de son ex-voto vivant, au tronc de sainte-Brigide, en la chapelle de Tous les Saints, à Diest.

**SAINT-BERNARD** est invoqué pour obtenir la guérison des maladies de chevaux, ainsi que la guérison de la constipation et des maladies des intestins de tout bétail.

**SAINTE-CATHERINE** s'invoque tout particulièrement pour la « roue de sainte-Catherine » ; plusieurs pèlerins profitent de leur visite à la chapelle de Tous les Saints pour implorer la guérison de l'eczéma (*branden die uit het lichaam voortkruipen en welke dikwijls een rad formeeren dat zeere jeukingen aan de personen toebrengt*), ceci selon le sacristain.

La thérapeutique populaire de cette maladie de la peau se fait ici de façon suivante : Une alliance — objet béni — est appliquée sur la partie du corps atteinte de la maladie, de sorte que les cercles formés par la bague sur la peau encerclent les bords de la plaie pour empêcher qu'elle ne s'étende. Après ce rite, le patient verse une offrande, dit une prière, fait le vœu de faire un neuvaine en l'honneur de la sainte.

**SAINT JEAN BERCHMANS.** Aucun culte particulier ne se pratique dans cette chapelle en l'honneur du saint patron de la jeunesse. Disons cependant quelques mots des aventures de la très grande statue qui se trouve dans la chapelle.

Lors des grandes fêtes organisées à Diest à l'occasion de la béatification de saint Jean Berchmans, en août 1888, les habitants du « *Langen Steenweg* » (actuellement Avenue du Roi Albert) achetèrent cette statue pour la placer sur un

autel en plein air. Après la clôture des fêtes, cette statue fut l'objet d'une tombola entre les habitants de cette rue. Le hasard voulut qu'elle échoua à un habitant — qui, d'après certains dires — « n'avait pas grande affaire au Bon Dieu et à sa loi » et qui refusa la statue. Suivant le conseil du doyen, le T. R. M. Wuyte, elle fut remise à la chapelle de Tous les Saints... où elle est encore.

LE CHRIST AU TOMBEAU. Si l'on fait le « *grooten beêweg* », l'on aperçoit, dans la façade sud, une porte en fer forgé représentant la passion de N. Seigneur. Une statue du Christ au tombeau se trouve derrière cette clôture ; elle est fort visitée des nombreux pèlerins venant à la Toussaint et pendant l'octave. Le coin dans lequel est couché le Christ, éclairé par la lumière falote de bougies, est fort obscur et cet éclairage mystérieux est sans contredit un facteur, et non des moindres, pour impressionner davantage et augmenter la dévotion au Corps supplicié du divin Rédempteur.

#### *Les ex-voto.*

On se demande machinalement en voyant les milliers d'ex-voto offerts à la Toussaint et pendant l'Octave, ce que l'on peut bien faire de tout cela. Tous les ans, à la clôture de l'Octave, les ex-voto sont mis en vente publique par le sacristain, en présence du vicaire titulaire de la chapelle. Les vieux et vieilles, qui s'évertuèrent si éloquemment à les vendre, viennent les racheter pour les présenter à nouveau l'année suivante lors du pèlerinage.

#### *Le drapelet de pèlerinage.*

De tout temps, les fidèles qui venaient en pèlerinage à la chapelle de Tous les Saints eurent soin d'emporter un drapelet. Ils les fixaient aux colliers et aux cocardes de leurs chevaux et en ornaient les carrioles qui les ramenaient au foyer. De retour chez eux, ils en décoraient la chambre familiale, le mur de l'étable ou de l'écurie.

Actuellement, même les vieux Diestois ignorent l'existence de ce drapelet. Nous eûmes la bonne fortune de mettre la main sur l'un des rares exemplaires du dit drapelet.

En 1618, le peintre Diestois Styn Requirant fut chargé de dessiner et de graver un drapelet, représentant la chapelle relevée de ses ruines. En 1714, lors de l'anniversaire

de la construction de la nouvelle chapelle, les marguilliers firent graver une nouvelle planche qui paraît n'avoir été qu'une copie de la précédente.

Pour décrire ce drapelet, passons la plume à M. E. van Heurck, l'auteur du remarquable ouvrage « *Les Drapelets de Pèlerinage en Belgique* » (1) : « De gauche à droite, dans l'angle supérieur, scène céleste entourée de nuages. La Sainte Trinité, sous la forme d'un triangle, plane sur un groupe de saints, au milieu duquel on distingue la Vierge et saint Pierre. Attachés avec des cordons au bord supérieur du drapelet l'écusson de la ville de Diest et les blasons des guildes de Saint-Georges et des arbalétriers. Puis plus bas, contre le bord de gauche, les armoiries du prince d'Orange-Nassau, seigneur de Diest. Cet écu est timbré d'une couronne à cinq fleurons et entouré du collier de la Toison d'or.

A terre, de gauche à droite, sur une élévation, la chapelle de Tous les Saints, située sur la colline, dite *Allerheiligenberg*.

Au premier plan, un mendiant tend la main à des pèlerins marchant à la file, se rendant vers l'entrée du sanctuaire. A droite, dans le fond, vue panoramique de la ville de Diest, et, vers le centre, un village voisin.

Au bas, sous la marge inférieure, les vers suivant :

Kompt en besoeckt tot Diest Godts hooch verheven vrinden  
In allen uwen noodt soo moogt dy baet hier vinden  
Godts weerde Moeder Maeght sal u tot hulpe syn,  
Met al het hemels volck verlossen van u pyn.

(Rends-toi à Diest pour y visiter les amis de Dieu ; tu y trouveras du soulagement à toutes les misères. La digne Mère de Dieu t'y sera secourable et te soulagera de tes maux avec le concours de toute la population céleste).

Plus à droite :

A<sup>o</sup> 1734. Vaentjes van alle Godts lieve Heylighen ».

Disons pour finir que le dévoué curé-doyen de Diest, le T. Rév. M. du Bois, a l'intention de remettre cet ancien usage en honneur. Cette décision sera bien accueillie non seulement par les nombreux pèlerins, mais aussi par tous les folkloristes.

R. VAN WEDDINGEN.

---

(1) E. H. VAN HEURCK. — *Drapelets de pèlerinage en Belgique et dans les pays voisins*. Anvers, Buschman, 1922, p. 106.

## Une fête et une procession dans les ruines de Villers en Brabant.

Villers !

Ce nom fait rêver non seulement les poètes, mais aussi ceux qui simplement aimant le beau et le passé ont parcouru ses admirables ruines gisant au coude de la jolie vallée de la Thyle.

Il rappelle le souvenir romantique des moines blancs « qui à minuit, s'en allaient jadis, au fond du chœur de leur église, s'agenouiller sans bruit ».

Une foule de touristes, à la belle saison, visitent les ruines de Villers. Bien rares sont cependant ceux qui dépassant l'ancienne Porte de Namur, montent le chemin encaissé bordé de sapinières, vers la Chapelle Notre-Dame des Affligés.



Chapelle N.-D. des Affligés à Villers-la-Ville.

Cliché prêté par *Gembloux Agricole*.

(Dessin de Bourguignon)

Bien connue des habitants des alentours, avec son avant-corps sous lequel un vétuste banc de bois offre un repos à la misère humaine, la petite chapelle, grise et brune, est là, droit dans l'axe de la route.

Du haut de sa colline, elle a assisté impassible au pillage de l'abbaye, elle a vu fuir furtivement des bandes de pillards, ployant l'échine sous le poids des objets qu'ils avaient volés au monastère, elle a vu petit à petit celui-ci s'en aller vers la ruine...

A travers toutes ces vicissitudes, elle est restée debout, consolatrice de tant d'afflictions !

\* \* \*

L'origine de la chapelle paraît légendaire. Légende si charmante que nous redoutons de consulter les vieux papiers des archives ... qui pourraient la détruire.

Vers 1731, dit-on, un officier français rentré, à Valenciennes, dans sa famille, pour y guérir les blessures qu'il avait reçues en guerroyant en Allemagne, rejoignit son régiment lorsque sa santé fut rétablie.

Il passa par Villers et reçut à l'abbaye un si bon accueil qu'il fit vœu, s'il guérissait, de faire bâtir, à Villers, une chapelle dédiée à la Vierge Marie.

Dix ans passèrent ; notre homme revint en bonne santé mais sans le sou. Il se fit ermite, mendia, et, avec les matériaux achetés, bâtit de ses mains la petite chapelle où le second dimanche de mai a lieu un pèlerinage très fréquenté, une procession et une fête dans les belles ruines brabançonnnes.

\* \* \*

L'année dernière, nous sommes allés à Villers, le second dimanche de mai.

Le long des routes convergeant vers la chapelle Notre Dame des Affligés, la foule devenait de plus en plus dense.

Des piétons, foule de cyclistes, des autos... masse bigarrée sortant pour la première fois sous le clair soleil de mai ses toilettes d'été.

Les femmes allaient, à Villers, un peu pour la procession, beaucoup pour la kermesse.

Aux abords de la chapelle, la foule se presse, le passage y est malaisé.

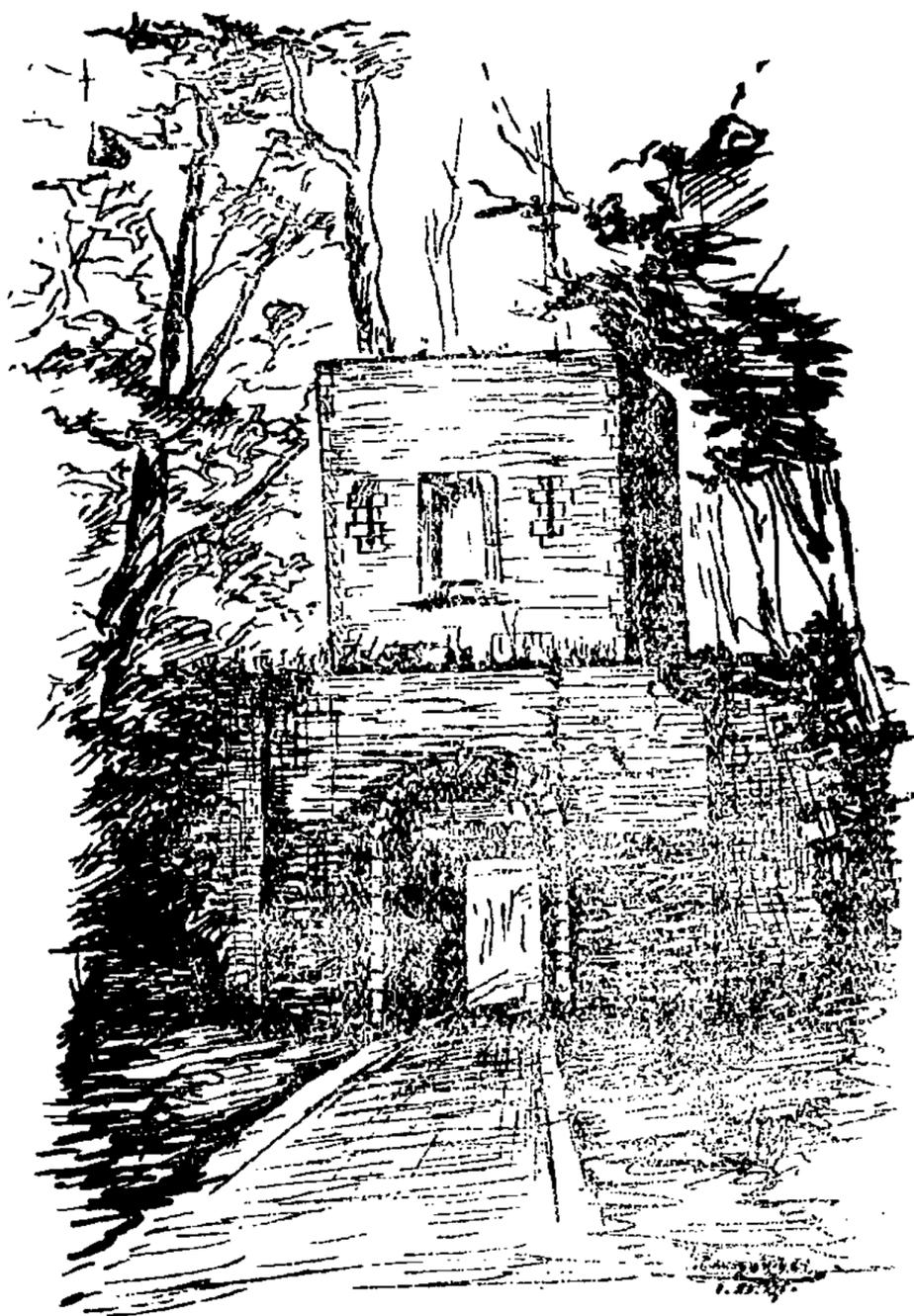
Plus bas, vers les ruines, ce sont les placides distributeurs de bibles protestantes, des mendiants, des mutilés geignant leur misère à côté des boutiques bondées de victuailles ; un violon soupire : « Les Bateliers de la Volga » que les badauds nombreux reprennent en chœur ; plus loin, l'orgue du carrousel, les coups secs des tirs à la carabine...

Tout se tait, tout à coup...

Une fanfare lance, aux échos de la vallée, une marche triomphale !

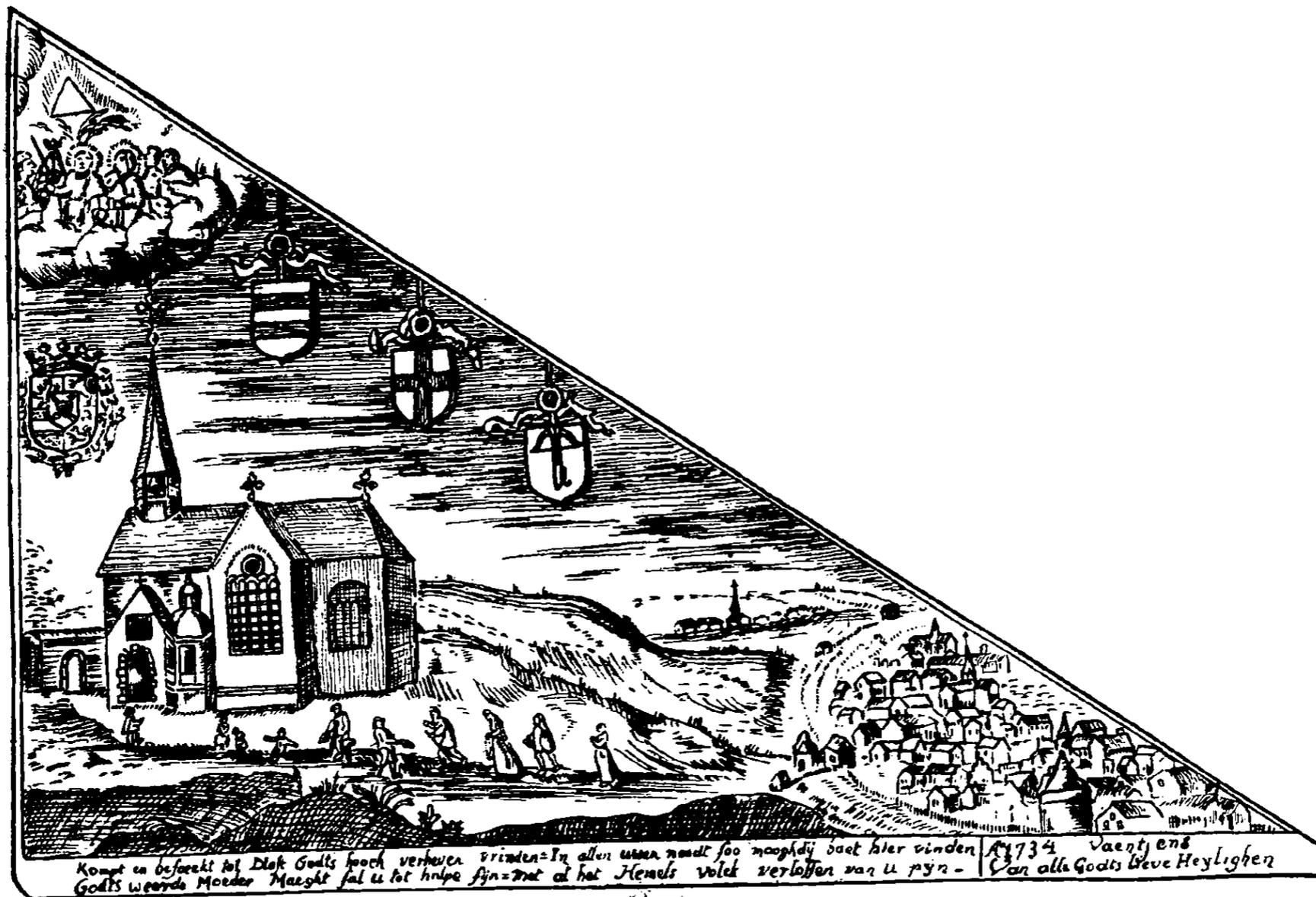
Tandis que le cortège religieux s'avance, on pense à la « Procession » de César Franck : « Dieu s'avance, à pas lents.... »

De la porte de Namur, débouche un groupe de cavaliers ouvrant la marche. L'un d'eux porte l'étendard des Cavaliers de Notre-Dame. Sur la soie et le velours verts, les lettres et chiffres d'or sont presque effacés.

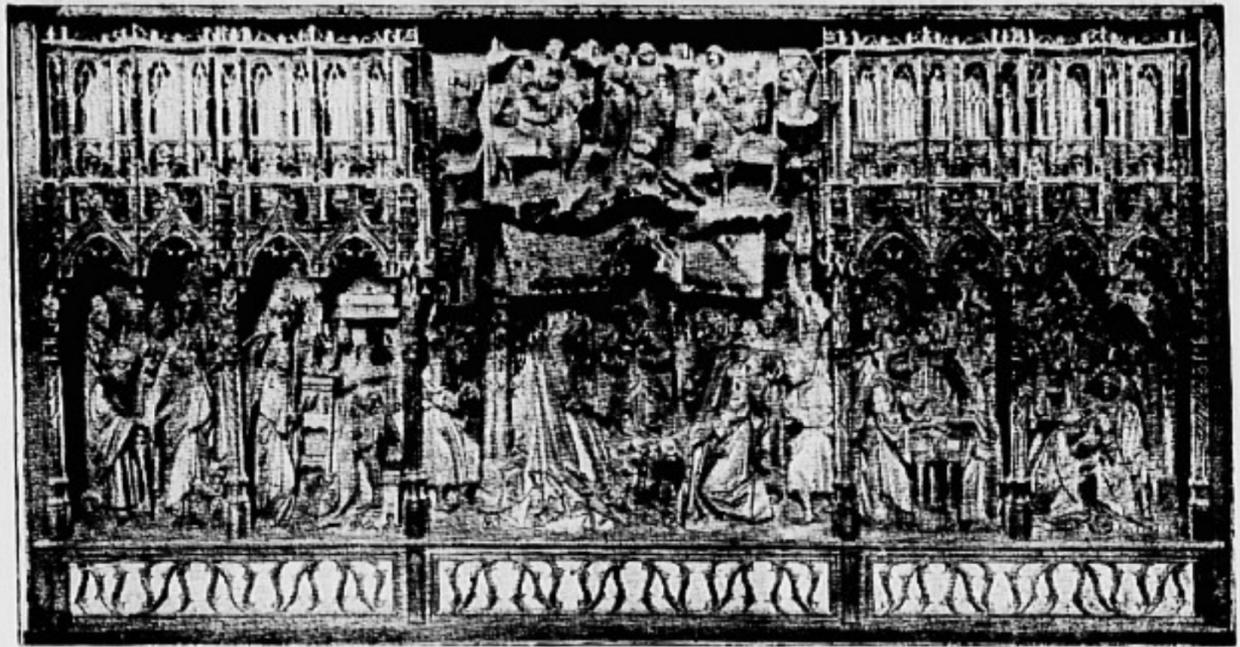


Par la porte de Namur, débouche bientôt un groupe de cavaliers.  
(Dessin de Bourguignon)

Viennent d'autres cavaliers en costume kaki porteurs de longs drapeaux, jaunes et blancs ; puis la Croix, des acolytes, des enfants des écoles, ensuite des écoliers en soutanes rouges, des jeunes filles enveloppées de voiles violets escortant des statues modernes, des trios de jeunes filles représentant les vertus théologiques, des groupes de



Drapelet de la Chapelle de Tous les Saints à Diest.  
 (Dess.n de M<sup>r</sup> R. VAN WEDDINGEN, d'après un exemplaire original).



Villers-la-Ville.  
Retable du XV<sup>e</sup> siècle. Mariage de la Vierge ; Annonciation ;  
Naissance du Christ et arrivée des Rois Mages ; Circoncision ; Adoration.



Statue de N. D. des Affligés à Villers-la-Ville.



Le site de la Quinque sous la neige, pris du point 5 du Plan.  
A gauche, l'arbre de saint Hubert auquel était jadis attaché la  
chapelle de saint Hubert. La planchette qui s'y trouve attaché  
portait avant que l'arbre soit abattu la mention : Défense de  
circuler dans les bois.

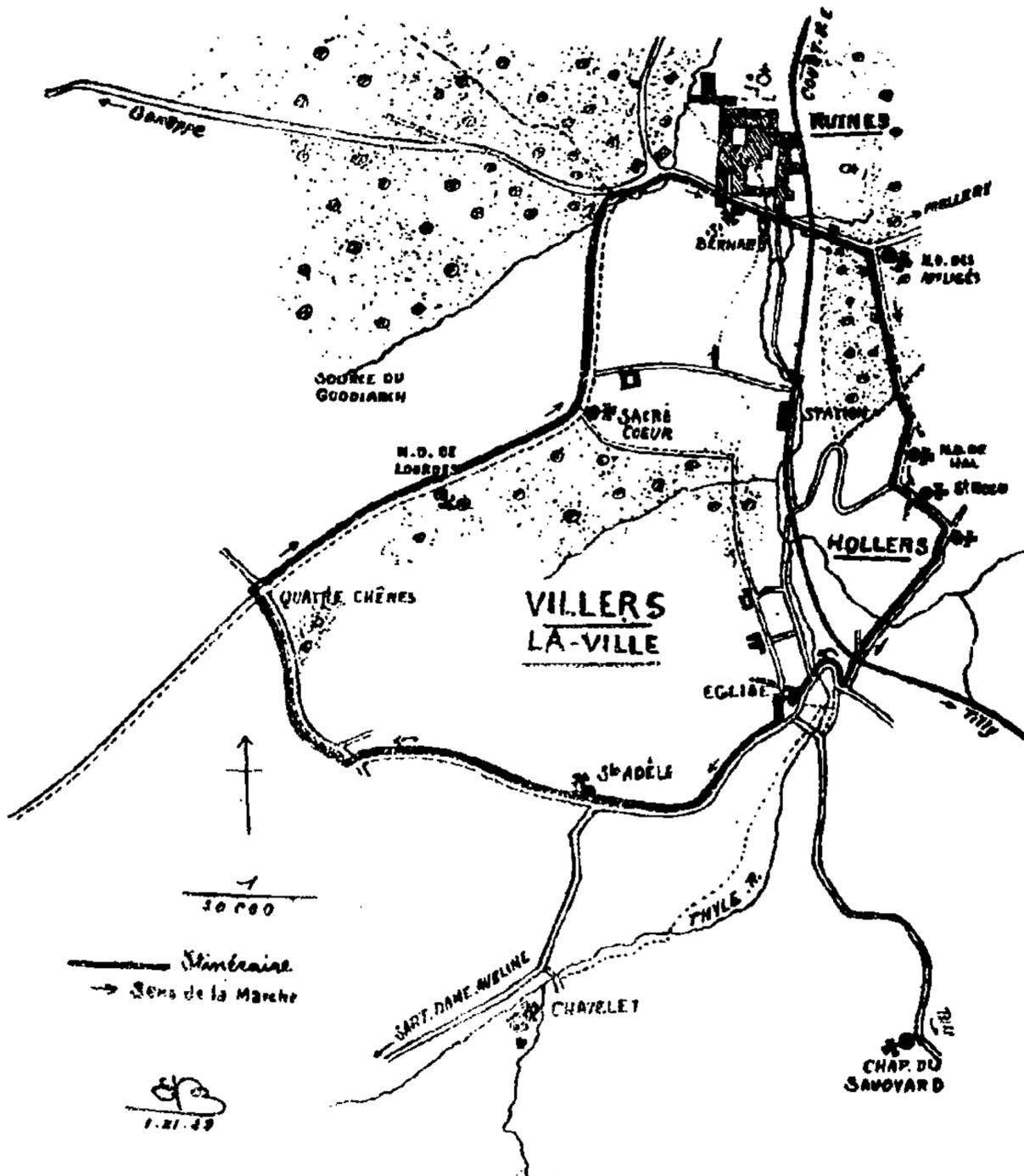
(Photo FLORIMOND NISSET).



Le site de la Quinique vu du point 4 du Plan.

Génies, enfin la Statue de Notre Dame des Affligés, — statue miraculeuse portée sur son piédestal et escortée de prêtres des villages voisins —, puis le baldaquin et la foule se pressant autour du Saint-Sacrement.

La foule monte, monte sans cesse vers la Chapelle où, à midi, est célébrée la messe du dimanche.



Itinéraire de la Procession de N.-D. des Affligés à Villers-la-Ville.  
(Dessin de Bourguignon)

L'office commence aussitôt, mais la procession passe. Les groupes se reforment, s'éloignent peu à peu, disparaissent, seule flotte dans l'air une légère fumée d'encens....

La procession se déroule sur un parcours d'une bonne dizaine de kilomètres, le long d'un itinéraire très accidenté, bordé de huit ou neuf chapelles.

Cette randonnée, procession historique et folklorique, remonte au moins à 1511. C'est ce qu'atteste un tableau que conservèrent pieusement les Abbés de Villers et que l'on peut voir encore au presbytère de Villers.

Notre Dame des Affligés, comme Saint-Germain, est invoquée en faveur des enfants qui atteignent l'âge où ils doivent « marcher seuls ».

Trois vendredis consécutifs, les mères y viennent avec leurs bébés et le troisième vendredi, après avoir fait trois fois le tour de la chapelle, les enfants savent marcher.

\*  
\*  
\*

La procession est passée, la fête reprend de plus bel.

Les musiques ont plus de voix, les pistolets et les carabines claquent plus fort.

Les bannières sous le souffle léger flottent aux fenêtres romanes du vieux moulin abbatial. Le carrousel tourne sans cesse. Les diseuses de bonne aventure crient de plus en plus fort. Des autos, soulevant des nuages peu agréables de poussière, coupent la foule qui grogne.

Après la légère accalmie de midi, la foule de plus en plus compacte circule autour des loges foraines. Un ballonnet bleu s'échappe en se balançant, le bambin pleure sa fuite malencontreuse...

Les ruines, la procession, tout est bien oublié : la fête bat son plein, elle règne en maîtresse absolue.

Dans le moulin qui fit jadis de la farine et du pain pour les bons moines, on danse jusque bien tard dans la nuit !

La musique sauvage des jazz-bands modernes trouble, en ce jour de piété et de folie, le silence de la nuit, où d'ordinaire :

« L'on n'entend plus, sous la voûte étoilée,

« Que le tic-tac du vieux moulin à eau... »

EDMOND BOURGUIGNON

---

## Le Juif-Errant.

Les lecteurs du *Folklore Brabançon* ont lu, aux pages 254 et suivantes du tome VII, la légende du Juif-Errant, recueillie par M. J. L. De Ceuster ; deux intéressantes reproductions, la première d'une image d'Epinal, la deuxième du personnage légendaire d'après une gravure de Brepols illustraient heureusement cette publication. Celle-ci fut pour M. J. Dewert l'occasion de rappeler (1) un article publié en 1897 dans le *Petit Bleu* par J. M. Simon.

Ces articles appellent quelques commentaires.

Nous ferons observer d'abord que la complainte, publiée par M. De Ceuster est la plus récente ; c'est le récit de la dernière apparition mémorable du Juif-Errant en Europe, celle du 22 avril 1874. Ce jour-là à six heures du soir, le Juif-Errant passa par Bruxelles en Brabant : la date très exacte nous est connue parce qu'elle fut enregistrée sur plusieurs millions d'images.

Ce récit diffère de la version primitive ; occupons-nous de celle-ci et cherchons quelles furent les variantes dont celle-là est l'aboutissement.

La légende, fort répandue au moyen-âge, est d'origine obscure et l'on ne peut dire où elle prit naissance, bien qu'elle paraisse nous venir d'Orient. M. Georges Doutrepont (2) émet même l'hypothèse qu'elle pourrait être antérieure à l'ère chrétienne.

Le bibliophile P. L. Jacob, qui a publié une curieuse étude sur notre légende, étude à laquelle nous faisons de nombreux emprunts, en montra le symbolisme et croit pouvoir la rapporter à l'an mille : « On peut dire que l'arrêt du ciel, qui frappa les Juifs, en expiation du déicide, et qui les laissa traîner d'un bout du monde à l'autre leur déplorable individualité, que n'ont jamais absorbée ni même effacée les nations étrangères à travers lesquelles ils errent éternellement, on peut dire que cet arrêt terrible se trouve admirablement symbolisé dans l'histoire du Juif-Errant.

---

(1) *Folklore Brabançon*, t. VII, p. 372.

(2) *Les types populaires de la littérature française*, t. I, p. 324. Bruxelles, Lamertin, 1926.

« Avant le treizième siècle, cette histoire était déjà fort accrédité, chez tous les peuples chrétiens : les croisés l'avaient peut-être rapportée de la Palestine, ou plutôt elle se rattachait aux solennelles traditions de l'an 1000 qui, d'après une fausse interprétation d'un passage de l'Évangile, avait été l'effroi de l'Église catholique.

« L'an 1000 devait être marqué par la Fin du monde, la venue de l'Antechrist et le Jugement dernier ; l'Antechrist ne vint pas, le monde ne finit pas, en dépit des signes menaçants qui semblaient annoncer sa fin : inondations, famines, pestes, éclipses de lune et de soleil ; mais comme sans doute les fourbes ne manquèrent pas alors, pour exploiter la terreur universelle en jouant le rôle de l'Antechrist et en ramassant beaucoup d'aumônes à ce titre, on supposa sans doute que ces prétendus Antechrists, qui étaient apparus çà et là, n'étaient autres que le Juif-Errant, qui ne pouvait séjourner au même endroit, et qui se transportait d'Orient en Occident avec la rapidité du vent et de l'éclair.

« Dès lors, les imaginations furent frappées de la singulière et merveilleuse histoire que l'on racontait sur ce pauvre Juif, qui recueillit une partie de la haine qu'on avait pour les Juifs en général » (1).

Quoiqu'il en soit de ces hypothèses, il est en tout cas certain que la croyance au Juif-Errant était fort répandue avant d'être consignée dans les chroniques.

La légende fut recueillie, au XIII<sup>e</sup> siècle, dans le célèbre monastère anglais de S<sup>t</sup> Alban, par le moine Matthieu Paris telle qu'elle y avait été rapportée peu d'années auparavant.

Un archevêque de la Grande-Arménie, venu en Angleterre, en 1228, s'arrêta au célèbre monastère ; on l'interrogea sur le fameux Joseph « dont il est souvent question parmi les hommes, lequel était présent à l'époque de la passion du Sauveur ».

L'archevêque déclara le connaître pour l'avoir reçu souvent à sa table et il narra son histoire. Il se nommait Cartaphilus, et était parti du prétoire de Ponce-Pilate, quand Jésus fut entraîné par les Juifs, pour être crucifié.

---

(1) *Curiosités de l'histoire des croyances populaires au moyen-âge*, Paris, Delahays, 1859, pp. 107-108 (ouvrage très rare).

Jésus s'étant arrêté un instant sur le seuil du prétoire, Cartaphilus le frappa d'un coup de poing dans le dos, et lui cria d'un ton moqueur : « Va donc plus vite, Jésus, va ! Pourquoi t'arrêtes-tu ? » Jésus se retourna et lui dit avec un visage sévère : « Je vais, et toi tu attendras que je sois venu ! »

Cartaphilus n'avait que trente ans au moment de la Passion et, chaque fois qu'il atteignait cent ans, il rajeunissait, attendant la fin du monde et la venue du Seigneur. C'était un homme d'une grande piété, parlant peu, se contentant d'une nourriture frugale, modestement vêtu, qui pleurait souvent et qui ne souriait jamais. Il recommandait d'ailleurs son âme à l'indulgence de Dieu.

Matthieu Paris ne se contenta pas de consigner le récit de l'archevêque mais il rapporta en outre, sous l'année 1252, que d'autres Arméniens qui vinrent alors en Angleterre affirmaient que Joseph vivait encore.

Il est étonnant que Matthieu Paris, et après lui, le trouvère tournaisien Philippe Mouskès, dans sa *Chronique rimée* (1), soient les seuls écrivains du moyen-âge qui parlent du légendaire personnage.

Il faut en effet arriver au XVI<sup>e</sup> siècle pour en retrouver trace et, cette fois, en Allemagne. Le nom de Cartaphilus est devenu Ahasvérus. Une lettre datée de 29 juin 1564, écrite en allemand, circula, d'abord manuscrite puis imprimée, pour être dans la suite traduite en français et publiée en cette dernière langue à Leyde.

Cette lettre, dont rien ne constate l'authenticité, mais qui montre bien la popularité de la légende, rapporte que l'évêque allemand Paul d'Eitzen, alors qu'il était étudiant, alla voir ses parents à Hambourg, en 1542 ; mais lisons la partie la plus curieuse de la lettre : étant un dimanche au sermon, « il vit, vis-à-vis de la chaire de prédication, un grand homme, ayant de longs cheveux qui tombaient sur les épaules, et pieds nus, lequel oyait le sermon avec telle dévotion qu'on ne le voyait pas remuer le moins du monde, sinon lorsque le prédicateur nommait Jésus-Christ, qu'il s'inclinait et frappait sa poitrine et soupirait fort ; il n'avait d'autres

---

(1) Edit. du baron de Reiffenberg, Bruxelles, 1836. Pour la date de la *Chronique rimée*, voir un article de J. Nothomb, dans la *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. IV. 1925, pp. 77-90.

habits, en ce temps-là d'hiver, que des chausses à la marine, qui lui allaient jusque sur les pieds, une jupe qui lui allait sur les genoux, et un manteau jusqu'aux pieds. Il semblait, à le voir, âgé de cinquante ans. Ayant vu ses gestes et ses habits étranges, Paul d'Eitzen s'enquit qui il était : il sut qu'il avait été là quelques semaines de l'hiver, et lui dit qu'il était Juif de nation, nommé Ahasvérus, cordonnier de son métier ; qu'il avait été présent à la mort de Jésus-Christ, et, depuis ce temps-là, toujours demeuré en vie, pendant lequel temps il avait été en plusieurs pays ; et, pour confirmation de son dire, rapportait plusieurs particularités et circonstances de ce qui se passa lorsque Jésus-Christ fut pris, mené devant Pilate et Hérode, et puis crucifié....

Le Juif lui raconta que, du temps de Jésus-Christ, il demeurait en Jérusalem et qu'il persécutait Jésus-Christ, l'estimant un abuseur ;... que finalement il fut un de ceux qui Le menèrent devant le grand' prêtre, et crièrent qu'on Le crucifiât, et demandèrent qu'on Le pendit plutôt que Barrabas, et firent tant qu'Il fut condamné à mort ; que, la sentence donnée, il s'en courut aussitôt en sa maison par-devant laquelle Jésus-Christ devait passer, et le dit à toute sa famille, afin qu'ils Le vissent aussi, et, prenant en son bras un de ses petits enfants qu'il avait, se mit à la porte pour Le lui montrer. Notre-Seigneur Jésus-Christ, chargé de sa croix, s'appuya contre la maison du Juif, lequel, montrant zèle, courut à Lui et le repoussa avec injures, Lui montrant le lieu de supplice où il devait aller. Lors Jésus-Christ le regarda ferme et lui dit ces mots : « Je m'arrêterai et reposeraï, et tu chemineras ! Aussitôt, le Juif mit son enfant à terre et ne put s'arrêter en sa maison. Il suivit et vit mettre à mort Jésus-Christ. Cela fait, il lui fut impossible de retourner en sa maison à Jérusalem, et ne revit plus sa femme ni ses enfants. Depuis ce temps là, il était toujours errant en pays étrangers... » (1).

Cette lettre marque le réveil de la vieille légende et, bientôt après sa publication, le Juif-Errant apparaît un peu partout en Europe ; il est à Madrid en 1575, quelques années plus tard à Strasbourg où il parle si bien allemand qu'il doit expliquer cette particularité suspecte. En 1599, il se montre

---

(1) Nous citons ces extraits d'après la lettre publiée par le bibliophile Jacob, *loc. cit.* pp. 114-116.

à Vienne, en 1601 et 1603 à Lubeck, en 1604 en France, en 1613 à Cracovie et à Moscou. Il passe en 1633 à Hambourg, d'où il se presse de sortir *en gémissant de ne trouver que des Juifs dans cette ville chrétienne* ; il apparaît en 1640 dans la forêt de Soignes et enfin en 1642 à Leipzig.

Le passage du Juif-Errant en France au mois d'octobre 1604 est signalé par le savant jurisconsulte Louvet (1) ; il fut l'occasion d'une complainte qui figure pour la première fois dans un opuscule (16 pages in-8°) publié à Bordeaux en 1609 sous le titre : *Discours véritable d'un Juit-Errant, lequel maintient avec paroles probables avoir esté présent à voir crucifier Jésus-Christ, et est demeuré en vie.*

Cette complainte, chantée sur le vieil air de *Dames d'honneur*, dans les veillées villageoises et dans les foires de campagne fut rajeunie vers le milieu du siècle par un poète de carrefour qui n'a pas signé son œuvre, afin d'en laisser tout l'honneur à son devancier anonyme (2). On remarquera que le nom du Juif-Errant y figure pour la première fois.

Le bruit courait ça et là par la France,  
Depuis six mois, qu'on avait espérance  
Bientôt de voir un Juif qui est errant  
Parmi le monde. pleurant et soupirant.

Comme de fait, en la rase campagne,  
Deux gentilshommes, au pays de Champagne,  
Le rencontrèrent tout seul et cheminant,  
Non pas vêtu comme on est maintenant.

De grandes chausses il porte à la marine,  
Et une jupe comme à la florentine,  
Un manteau long jusqu'en terre traînant ;  
Comme un autre homme, il est, au demeurant.

Ce que voyant, lors ils l'interrogèrent  
D'où il venait et ils lui demandèrent  
Sa nation, le métier qu'il menait ;  
Mais cependant toujours il cheminait.

« Je suis, dit-il, Juif de ma naissance  
Et l'un de ceux qui par leur arrogance  
Crucifièrent le Sauveur des humains,  
Lorsque Pilate en lava ses deux mains.

---

(1) *Hist. de la ville et cité de Beauvais*, Rouen 1614. in-8°.

(2) Jacob, *loc. cit.* p. 120.

Il dit aussi qu'il a bien souvenance,  
Quand Jésus-Christ à tort reçut sentence,  
Et qu'il le vit de sa croix bien chargé  
Et qu'à sa porte il s'était déchargé.

Lors, le Juif, par courroux, le repousse,  
L'injuriant, et plusieurs fois le pousse,  
En lui montrant le supplice apprêté  
Pour mettre à mort sa grande Majesté.

Notre-Seigneur bien ferme le regarde,  
En lui disant : « A ceci prends bien garde,  
Je reposerai et tu chemineras !  
Partant, regarde ce que tu feras ! »

Tout aussitôt le Juif met à terre  
Son petit-fils et s'encourt en grand'erre ;  
Mais il ne sut jamais en sa maison  
Mettre les pieds, en aucune saison.

Hierusalem, le lieu de sa naissance,  
Femme et enfants, ne fut en sa puissance  
Jamais de voir, ni pas un sien parent ;  
Et, par le monde, s'en va errant.

De son métier cordonnier il dit être ;  
Et, à le voir, il semble tout champêtre.  
Il boit et mange avec sobriété,  
Et est honnête selon la pauvreté.

Longtemps il fut au pays d'Arabie,  
Et aux déserts de la triste Lybie,  
Et à la Chine, en l'Asie Mineur,  
Jadis l'Eden et du monde l'honneur.

Comme et semblable, en la stérile Afrique,  
Au mont Liban, au royaume Persique,  
Et au pays de l'odoreux Levant,  
Toujours il va son chemin poursuivant.

Naguère étant à la haute Allemagne,  
En Saxonie, puis s'en va en Espagne,  
Pour s'en aller les Anglais visiter,  
En notre France puis après habiter.

Pour être à bout de son pèlerinage  
Et accomplir son désiré voyage,  
Il n'a plus rien qu'un tiers de l'Occident,  
Et quelques îles, pour aller, Dieu aidant.

Tout cela fait, le jugement attendre  
Il faut de Dieu, et repentant se rendre.  
Afin, dit-il, qu'entre les réprouvés,  
Par nos mérites, nous ne soyons trouvés.

« Je fais, dit-il, ici-bas pénitence ;  
Touché je suis de vraie repentance ;  
Je ne fais rien que d'aller tracassant  
De pays en autre, demandant en passant.

« Quand l'univers je regarde et contemple,  
Je crois que Dieu me fait servir d'exemple,  
Pour témoigner sa mort en sa Passion,  
En attendant sa résurrection ».

Mais de toutes ces apparitions du Juif-Errant, celle qui fit le plus de bruit fut celle de 1640 (1). En cette année-là, deux bourgeois de Bruxelles le rencontrèrent dans la forêt de Soignes, « couvert d'un costume fort délabré et taillé d'après des modes fort antiques : il entra avec eux dans une auberge ; il y but, mais sans vouloir s'asseoir ; il leur raconta son histoire, leur dit qu'il se nommait Isaac Laquedem, et les quitta, les laissant grandement effrayés » (2).

Cette apparition fut le prétexte de la publication en Belgique d'une *Histoire admirable du Juif-Errant*, dont les éditions originales n'existent plus mais qui fut maintes fois réimprimée depuis (3).

Cette histoire est suivie d'un cantique sur l'air de *saint Eustache*. En voici les premières strophes.

Grand Dieu du ciel et de tout l'univers,  
Quand finiront mes tourments et mes peines ?  
Qu'en cheminant les campagnes et déserts,  
Une grande lassitude me gêne !

A bon droit on me nomme Juif-Errant,  
Car je marche jour et nuit sans retraite,  
Sur terre et sur mer semblablement,  
Sans qu'aucun lieu jamais je ne m'arrête.

Ces jours derniers, étant près de Poitiers  
Une des plus grandes villes de France,  
Un homme accourt pour me parler,  
Voyant mon habit et aussi ma contenance.

---

(1) Indiquée par erreur sous la date de 1740 dans *Folklore Brabançon* t. VII, p. 372.

(2) GUSTAVE BRUNET, *Notice hist. et bibliogr. sur la légende du Juif-Errant*, Paris, Techener, 1844.

(3) Le titre fut complété dans la suite : *Hist. adm. du Juif-Errant, lequel depuis l'an 33 jusqu'à l'heure présente ne fait que marcher : contenant sa tribu, sa punition, les aventures admirables qu'il a eues dans tous les endroits du monde.*

Je lui ai dit : « Je ne puis m'arrêter,  
Pour vous parler, car le chemin me presse ;  
Mais, en passant, je puis vous assurer  
Que je suis ce Juif qui chemine sans cesse ».

Dans Jérusalem, j'étais un cordonnier ;  
Lorsque Jésus voulait d'amour sincère  
Sur ma boutique un peu se reposer,  
Portant sa croix sur le mont du Calvaire.

Je lui ai dit : « Retire-toi d'ici ! »  
Jésus me dit, voyant mon humeur fière :  
« Jusqu'au Jugement tu chemineras,  
« Et moi je reposerai dans ma gloire ».

Alors je pris tranchet soudain :  
Le mettant à ma ceinture, je lève,  
Cinq sols, un bâton en la main,  
Sors de chez moi sans aucune trêve.

Depuis ce temps-là, je suis en tourment,  
En tournaillant cette machine ronde,  
Sans y pouvoir trouver soulagement  
D'aucune nation qui soit au monde.

Ces quelques strophes suffisent à nous montrer que le cantique est de beaucoup inférieur à la pièce que nous avons citée précédemment. Au surplus, il faut reconnaître que la littérature populaire de notre légende a trouvé sa plus belle expression dans la complainte publiée par M. De Ceuster, complainte qui prit naissance après la dernière apparition du légendaire personnage, celle de Bruxelles en 1744.

Des poètes, des romanciers, des dramaturges ont repris le thème et en ont tiré des œuvres parfois remarquables mais, comme le dit M. G. Doutrepoint, et ce sera, avec lui, notre conclusion, ces œuvres n'auraient pas suffi très vraisemblablement à faire une popularité au personnage nommé le Juif-Errant (1).

---

(1) *Loc. cit.* t. I. p. 328.

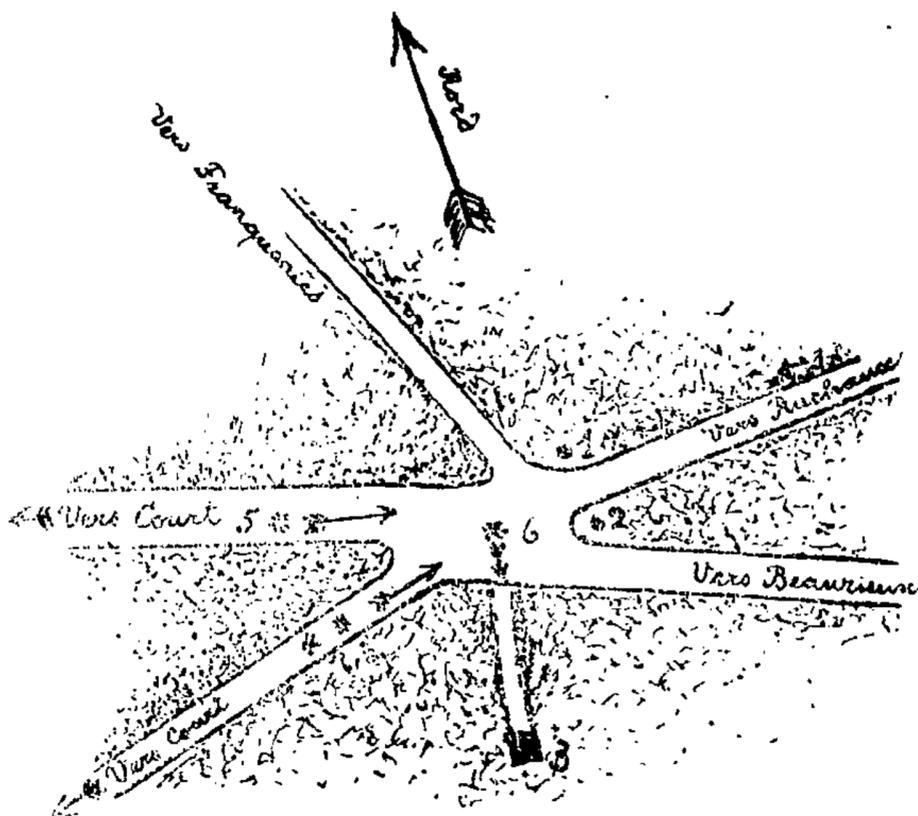
MAURICE VAN HAUDENARD.



## Au Calvaire del Quinique.

Au Nord-Est du village de Court-St-Etienne, au milieu du bois appelé « Bwès d'Court », se trouve l'encroisement de cinq chemins conduisant respectivement vers Franquénies (N.-N.O.), Ruchaux (E.), Beurieux (S.-E) et Court (S.-S.O. et O.).

A cet endroit, sur un tumulus en retrait de 15 mètres environ vers le Sud, s'élevait une chapelle connue sous le nom de *Calvaire del Quinique* ; elle avait été bâtie en 1804 par M. Liboutton, fermier de la *Quinique*, en souvenir de feu sa femme et pour le bonheur de son jeune fils Joachim qui devint, plus tard, bourgmestre de Court-St-Etienne et fondateur de l'Hospice portant son nom.



La Quinique. Lieu dit à Court-St-Etienne.

(Dessin de M. Mortier).

Le *calvaire* était jadis l'objet de nombreuses visites pieuses ; les jours de calamité et de malheur, on y brûlait des chandelles bénites ; les personnes atteintes d'infirmités ne leur permettant plus d'aller jusqu'à l'église de Court, s'y rendaient à l'heure des offices, clopin-clopant, ou s'y faisaient transporter qui, en brouette, qui, en charrette. Un habitant était-il en danger de mort, une *nouvinnme* y était aussitôt organisée.

La lumière tremblottante des chandelles produisait, la nuit, dans ce cadre sylvestre, une profonde émotion sur le passant attardé.

Cette chapelle fut abattue en 1919 et le christ en bois qu'elle contenait se trouve actuellement dans la chapelle paroissiale de Beurieux (1) ; selon les anciens, il fut sculpté par un artisan de Franquénies qui mourut d'une maladie de langueur.

En face du calvaire, dans l'angle formé par les chemins de Franquénies et de Ruchaux, se dressait un hêtre séculaire, baptisé *Arbe St-Hubert*, parce qu'il portait une petite chapelle en bois, renfermant une statuette de ce saint.

Selon les uns, la chapelle Saint-Hubert aurait été placée tout simplement par l'ancien propriétaire de ces bois, le comte d'Auxy, parce qu'il vouait une dévotion spéciale au patron des Ardennes. Mais, d'autres racontent qu'au cours d'une chasse, le seigneur eut sa meute attaquée par un chien enragé ; il invoqua la protection de saint Hubert et ses bêtes furent épargnées de tout mal ; en souvenir de ce bienfait, le noble chasseur fit placer la chapelle en question, là précisément où s'était produit le miracle.

L'arbre fut frappé par la foudre, vers 1870, et son tronc fut tailladé profondément, vers l'ouest ; la couche de bois atteinte par le feu céleste se dessécha ; néanmoins, la crevasse se referma de plus en plus et elle allait être complètement couverte, lorsqu'on abattit l'arbre en janvier 1924.

Sa couronne dépassait celle des arbres d'alentour et se remarquait de très loin.

Il avait bravé tous les ouragans, tel celui de mars 1876 qui avait détruit la fameuse sapinière *dèl Quinique*, sa voisine ; on voyait, dans ce fait un effet de l'intervention divine.

On attribuait à son écorce et à son bois, le pouvoir de préserver des *mauvais tchés* (chiens enragés), les personnes et les animaux qui en portaient un morceau. Aussi ne manquait-on pas de se servir de cette amulette ; on grattait les parois du creux qui courait le long de son tronc, pour en arracher de petites échardes vermoulues que l'on cousait dans son gilet, dans le collier de ses animaux, etc...

---

(1) Voir *Folklore Brabançon*, 3<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 18, figure 5.

Ce coin mystique, appelé « Au Calvaire », a donc disparu ; que de tendres et pieux souvenirs il rappelait pourtant. Les enterrements, les banquets (noces), les *baptêmes* s'y arrêtaient pour y faire une fervente prière ; les communiants s'y agenouillaient aussi et, la veille du tirage au sort, des jeunes gens y allaient implorer une protection pour le lendemain.

En le franchissant, les hommes se découvraient et les femmes se signaient ; tous s'y recueillaient et cessaient toute conversation.

Plusieurs générations y ont défilé pieusement aux jours de deuil et de fête ; la vue des photographies jointes provoquera certainement un serrement de cœur à tous les habitants du pays sous les yeux desquels elles tomberont.

AD. MORTIER.

## Nos Géants

Si la guerre a porté un coup mortel à de nombreuses manifestations folkloriques, on peut dire qu'elle a été suivie pour d'autres d'une véritable recrudescence de vitalité. Il en est ainsi notamment des géants. Nombreuses sont les villes qui dès les hostilités finies ont ressuscité leurs géants, les ont rhabillés de neuf, ont complété leur famille. Nombreuses sont aussi les villes qui, depuis longtemps, avaient perdu l'habitude, aux jours de liesse, de faire sortir des géants, de leur rendre la vie. Des localités enfin qui jamais n'en avaient eu s'en sont donnés.

En 1928, pour ne parler que du Brabant, Tirlemont s'est donné de nouveaux géants ; Wavre et Boitsfort, dont nous ne sachions pas que jamais les fêtes publiques en aient été agrémentées, ont cherché dans leur passé ou dans leurs caractéristiques locales les éléments nécessaires pour en justifier l'existence.

Tirlemont, depuis longtemps, avait des géants. C'est ainsi qu'on sait qu'en 1525 déjà des géants participèrent à l'ommegang qui célébra l'ouverture de la Ghète à la navigation. Un manuscrit de 1546 conserve le détail de la somme

payée aux porteurs des géants et à l'artisan local qui confectionna géants et bêtes pour le célèbre cortège qui sortit à cette date. On y voyait aussi une ménagerie : chameaux, lions, griffons, aigles, dragons ; on y voyait la lune, le cheval Bayard, un Saint-Michel, un Roi Charles, un géant et une géante. Les géants qui existaient avant la guerre et accompagnaient tous les deux le cortège de la Mi-Carême ont disparu pendant la guerre et nul ne sait ce qu'ils sont devenus. En 1928, Tirlemont s'est donné deux nouveaux géants : Janneken et Mieken, sous les traits et le costume d'un paysan et d'une paysanne du Hageland. Une chanson de circonstance a été faite pour célébrer leur première sortie et cette chanson apprise à tous les enfants des écoles primaires.

A Wavre, les géants évoquent le souvenir de Jean, chevalier et seigneur de Wavre et de son épouse, dame Alice. Devenus vieux sans avoir de postérité, ces bons seigneurs résolurent de laisser leur terre au duc de Brabant à condition que celui-ci garantisse aux gens de Wavre et environs de très grandes libertés. Dans cet acte de leur seigneur du XIII<sup>e</sup> siècle, il faudrait voir l'origine des libertés de cette cité brabançonne, et les Wavriens, qui ont la reconnaissance éternelle, ont décidé que ce seraient ces nobles seigneurs que représenteraient leurs géants.

A Boitsfort, où jamais il n'y avait eu de géants, les habitants décidèrent de s'en octroyer. Commune sylvestre, rendez-vous jadis des chasses seigneuriales, centre aujourd'hui encore fréquenté par les sonneurs de trompes et de cors, c'est sous la forme d'un grand veneur que les gens de Boitsfort ont décidé de présenter leur géant.



## Menus Faits

*Nous avons déjà donné dans la 7<sup>me</sup> année un choix de menus faits intéressants, envoyés à notre Service par des élèves des Ecoles Normales Provinciales de Jodoigne et de Louvain. Nous donnons ici une série d'observations qui nous ont été communiquées par les élèves de l'Ecole Normale Provinciale de Tirlemont.*

*La croix miraculeuse.* — A l'église Saint-Pierre de Louvain on trouve une croix à laquelle est suspendu un grand Christ, dont l'un des bras s'est détaché et penche en avant. Ceci ne se voit nulle part ailleurs. On raconte à ce sujet qu'autrefois il se trouvait aux pieds de cette croix un calice en or d'une grande valeur. Des voleurs s'étaient laissé enfermer dans l'église pour pouvoir faire main basse sur ce calice, mais au moment où l'un d'eux étendit la main, le bras du Christ se détacha et prit par les cheveux le malfaiteur et le retint ainsi jusqu'au matin lorsqu'il fut fait prisonnier. C'est à partir de ce jour que le bras de ce Christ a pris cette position et l'on n'est jamais plus parvenu à le remettre en place.

A. SCHELLES.

*Pèlerinage à Jean le pleureur.* — Dans le quartier de St-Quentin à Louvain, en face de l'église paroissiale, est située une petite chapelle donnant sur la rue de Namur. Elle se trouve complètement isolée de tout autre bâtiment, d'une part par le cimetière qui entoure l'église, d'autre part par la rue de Namur.

On dit qu'il y a plusieurs siècles déjà, on a trouvé à cet endroit une pierre sur laquelle on remarquait un Christ en relief taillé naturellement. Voyant dans ce fait un miracle on résolut d'y édifier la chapelle de « Jésus dans la pierre ».

Lors de la révolution française, cette chapelle a été détruite ; cependant le sacristain avait pris soin d'emporter chez lui la pierre miraculeuse. Elle fut reportée avec grande solennité et promenée par toute la ville après que la chapelle avait été reconstruite en 1814.

Au fond de cette chapelle, on remarque un petit autel et aux murs latéraux des statues de saints, à gauche un saint qui porte l'enfant Jésus sur le bras, à droite une statue de saint que je ne puis pas bien distinguer. Il y a sept chaises et le pavé d'une surface de 6 à 7 m<sup>2</sup> est couvert de sable.

Au dessus de la porte d'entrée, il y a une grande pierre de taille sur laquelle on a gravé le texte suivant :

Sacellum S. Crucis  
Civium liberalitate reaedificatum  
M. D. CCCXIV.

Les mères viennent prier dans cette chapelle pour obtenir que leurs enfants, qui ont la manie de trop pleurer soient guéris de cette maladie bizarre. Ceci nous explique pourquoi l'on fait à Louvain un pèlerinage à Jean le Pleureur. « De Bedevoet no Janneke de groazer ». Afin d'obtenir la guérison de cette maladie, il fallait d'après la croyance populaire de jadis qu'après avoir prié le saint on fasse sept fois le tour de la chapelle.

Un enfant est-il prit de mal au ventre ou de convulsions, les mères viennent également implorer du secours dans cette chapelle.

Enfin il y a encore les personnes de petite taille qui viennent y prier pour obtenir de grandir un peu. Cette dévotion semble provenir du fait que les gens croient que le Christ de la pierre croît encore toujours et que dans un siècle ce sera une grande statue.

GUI GODES et LOUIS HUBLÉ.

*La procession du dimanche des rameaux à Hougaerde.* — Les enfants de Hougaerde en allant à l'église avant la grand' Messe de Pâques fleuries emportent des rameaux pour les y faire bénir.

Après la bénédiction la procession, nommée « Ezeltje uit », se fait.

Une personne tenant un rameau en main est assise sur un âne et représente ainsi notre Seigneur ; douze autres personnes la suivent et nous rappellent les douze Apôtres, et après ceux-ci suivent les enfants qui tous portent des rameaux.

Cette procession fait tout le tour du village et revient après à l'église. A ce moment, les enfants se dispersent et vendent les rameaux bénis.

J'ai ouï dire que cette procession ne se fait qu'à Hougaerde. Il y a quelques années on a fait un film de cette procession qu'on voit défiler chaque année avec une certaine émotion.

CHARLES RUELENS.

*La Sainte Croix d'Oplinter.* — Il existe à Oplinter un vieux cloître. Dans un des murs qui l'entourent se trouve une petite niche dans laquelle est placée une croix, aussi la nomme-t-on la « Sainte Croix ». On vient y prier pour obtenir la guérison des malades souffrant de fièvre. Les gens croient qu'on doit y apporter une petite bandelette des vêtements du malade ou une tresse de cheveux et qu'on doit l'attacher aux barres qui sont fixées devant.

PROSPER VANDERSTEEN.

*La chapelle de Sainte-Adèle d'Orp.* — A l'Ouest de la commune d'Orp sur une hauteur se trouve une chapelle dédiée à Sainte-Adèle et à côté se trouve une source d'eau potable. On raconte qu'au VII<sup>e</sup> siècle on trouvait sur cette hauteur un monastère dont Sainte Adèle était la supérieure. Un jour qu'une personne ayant mal aux yeux vint lui demander du secours, Adèle prit sa crosse, la planta en terre et aussitôt l'eau se mit à jaillir, la sainte en frotta les yeux du malade qui fut guéri. Depuis lors les pèlerins affluent chaque année en grand nombre pour venir se laver les yeux avec l'eau de la source de Sainte-Adèle (1).

FERNAND OBERS.

---

(1) v. *Folklore Brabançon*, p. 257.

*La chapelle du petit chêne à Orsmael.* — A l'Ouest d'Orsmael, sur la pointe culminante du « Zwartveld » s'élève la petite chapelle nommée « 't Ekske » à cause d'un immense chêne qui s'y trouvait encore il y a une trentaine d'années. Ce chêne comptait plus de deux cents ans lorsqu'il s'est déchiré en deux et a dû être abattu. La chapelle est dédiée à la Sainte Vierge ; elle se trouve tout près de la route romaine et beaucoup de fidèles, mais surtout les mères, viennent y prier lorsqu'un de leurs enfants est pris de fièvre. Dans ce cas, elle enlève un fil de la chemise que l'enfant malade porte et vient à la chapelle pour y implorer le secours de la sainte Vierge. Après une fervente prière, elle prend le fil qu'elle attache fièvreusement à un des barreaux de la porte et puis s'encourt à toute vitesse de la hauteur vers le village qui se trouve dans la vallée de la Ghete. Plus elle court plus il y aura d'espoir que la guérison désirée sera obtenue, car dans ce cas la fièvre ne pourra la suivre et sera obligée de rester près de la chapelle.

Lorsqu'une personne est sur le point de mourir, neuf autres personnes se rendent à la chapelle pour y prier. On dit que très souvent les prières qu'on fait dans cette chapelle sont exaucées.

JOS. LENAERTS

*La chapelle de N. D. de Consolation à Hougaerde.* — On trouve à Hougaerde, située à cinq ou six kilomètres de Tirlemont, plusieurs chapelles où les gens du village se rendent en procession à certaines époques de l'année. La plus connue de toutes ces chapelles c'est celle de Notre-Dame de Consolation, située sur le chemin de Zétrud-Lumay. Dans cette chapelle on trouve une statue de la Sainte Vierge. A ses pieds on remarque une petite statue noire qui représente le démon et qui d'après ce que les vieilles gens prétendent, s'efforce d'éteindre le cierge que la Sainte-Vierge tient en main. Voilà pourquoi on nomme cette chapelle « la chapelle où le démon éteint le cierge ».

Le dimanche dans l'après midi quelques habitants se rassemblent dans cette chapelle pour y prier et y chanter (1).

CHARLES RUELENS et FREDERIC DOTREMONT.

*La chapelle de « Fiere Margrietje ».* — A l'église S<sup>t</sup> Pierre de Louvain reposent dans une des chapelles les reliques d'une jeune fille, qui était d'une conduite irréprochable, mais assez coquette pour qu'on lui octroyât le nom de Fiere Margrietje parce qu'elle aussi se mirait parfois, même dans l'eau.

« Marguerite allait atteindre sa dix-huitième année. Elle enchantait tous les regards par sa beauté et par sa grâce. Plus d'un jeune concitoyen essaya de toucher son cœur. Mais l'admirable jeune fille qui ne voulait appartenir qu'à Dieu resta sourde à leurs instances. Bien plus, lorsqu'un jeune homme se permettait de l'approcher, elle prenait soudain un air hautain qui l'invitait à s'éloigner à l'instant. C'est de là que lui vint le

---

(1) v. deux photogravures de cette chapelle, *Folklore Brabançon*, 5<sup>me</sup> année, entre pp. 140 et 141.

nom de Marguerite la Fièrè qui lui est resté à travers les siècles ». (VAN EVEN. — *Louvain dans le passé et dans le présent*, 1895, pag. 427. — *La Bienheureuse Marguerite de Louvain, dite Marguerite la fièrè*, 1896.

Marguerite habitait avec ses parents dans une auberge de la rue de la Monnaie. Certain soir, des inconnus entrèrent et demandèrent du vin. Le vin manquait et Marguerite fut chargée d'aller en chercher dans le voisinage. A son retour elle trouva ses parents baignant dans leur sang et après lui avoir enlevé la cruche de vin, les bandits assassinèrent également la petite Marguerite, traînèrent son cadavre jusque dans la rue de l'Ecluse où il le jetèrent à l'eau à l'endroit où les habitants puisaient de l'eau contre les maladies des yeux. Alors un miracle se produisit ; au lieu de descendre avec le courant, Marguerite couchée sur le dos, les mains jointes sur la poitrine voguait sur l'eau vers l'amont, et arrivait jusque sous les murs du château du duc de Louvain. Le duc, qui se trouvait à ce moment à la fenêtre, remarqua ce phénomène, fit repêcher le corps de la fièrè Margrietje et le fit transporter solennellement à l'église Saint-Pierre où maintenant encore toujours on expose ses reliques pendant les jours de la kermesse (1).

H. DEWIT

*Le « Jesusboom » à Louvain.* — L'endroit où la rue Victor Melsen croise la rue de Diest est connu à Louvain sous le nom de « Jesusboom » arbre de Jésus, parce qu'il y avait en cet endroit un arbre auquel était suspendu une petite niche renfermant une statue de Notre Seigneur. Chaque année à l'approche de la kermesse, les habitants tenaient à orner cette niche de fleurs et même en 1924 on a voulu fêter à Louvain par de grandes fêtes le 500<sup>me</sup> anniversaire de cet arbre ; mais malheureusement, trois ou quatre semaines avant la fête, l'arbre s'est abattu. Les quelques feuilles qu'il portait encore ont été soigneusement recueillies par les habitants.

Au sujet de cet arbre on raconte qu'il est descendu un jour pendant un grand orage du haut du Mont César et qu'il s'est arrêté à la place dont nous venons de parler. Il s'y tint bien droit et les gens croyant à une intervention divine, l'ont appelé « arbre de Jésus ». La place où cet arbre se trouve n'est connue que sous le nom de « Jezusboom » quoique ce ne soit pas le nom officiel. Dernièrement la ville a fait replanter un jeune arbre à la place qu'occupait le « Jezusboom » et la niche avec la statue de notre Seigneur est suspendue à côté (1).

JOS. VANDENBERGE.

*Le chemin du diable.* — Près du chemin de terre reliant Neerhey-lissem à Racour, au nord de Linsmeau se trouve près d'un arbre solitaire l'endroit nommé improprement chemin de Léau. C'est là que les personnes désireuses de voir le diable où des sorcières se rendaient jadis à minuit exactement emportant avec elles une poule noire (2).

---

(1) Le même fait nous a été signalé également par M<sup>e</sup><sup>110</sup> Virginie Janssens de l'Ecole Normale Provinciale de Louvain.

(2) Voir *Folklore Brabançon*, 2<sup>e</sup> année p. 92.

Actuellement encore on considère ce chemin comme très dangereux ; il y a quelques mois, un cultivateur conduisant son chariot chargé de betteraves à la sucrerie d'Op-Heylissem passait à cet endroit et à un certain moment le chariot se brisa en deux. Aussitôt la vieille croyance ressuscita et le diable fut soupçonné être l'auteur de ce méfait.

L. CARLENS.

*Le tumulus d'Herbais (Piétrain).* — A Piétrain, au hameau d'Herbais, sur le chemin de Piétrain à Marilles, il y a un petit tumulus qui diminue de plus en plus et même finira bientôt par disparaître complètement parce que les paysans qui ont des terres aux environs rongent ses bords pendant toute l'année et d'autres viennent y prendre de la terre pour divers usages.

On raconte que dans le temps, cette butte était le lieu de réunion des mauvais esprits. Des paysans attardés dans les champs disent avoir entendu leur sifflement ; aussi aucun d'eux n'a garde de se présenter la nuit dans ces parages.

JOSEPH BOSMAN.

*Pèlerinage pour compte d'un défunt.* — Jadis à Oplinter, quand un homme mourait sans avoir pu accomplir le pèlerinage qu'il avait promis de faire à l'honneur de la Sainte Vierge ou d'un saint, dans une chapelle ou une église quelconque, ses parents tenaient pour un devoir de faire ce pèlerinage. Celui qui faisait le pèlerinage à la place du défunt jetait en sortant de la maison un bâton ou n'importe quelque autre chose au devant de soi en disant au mort : « Allez-y je vous suivrai » après quoi il entreprenait le pèlerinage avec la ferme conviction que l'âme du défunt était avec lui.

PROSPER VANDERSTEEN.

*Présage de malheur raconté à Tirlemont.* — Chaque ville, chaque village a ses coutumes et ses croyances.

Dès ma plus tendre jeunesse, j'ai remarqué qu'à Tirlemont beaucoup de personnes, mais particulièrement les personnes âgées, tenaient infailible certains présages de malheur. Dernièrement je me suis rendu chez une vieille femme qui m'a raconté le fait suivant : « Un jour nous étions obligés de nous lever la nuit, parce que notre chien s'était mis à hurler d'une manière fort triste et il n'y avait pas moyen de le faire taire. Le matin nous apprenions que notre voisine, une vieille femme, était morte pendant la nuit précédente, la nuit du samedi au dimanche ; cinq semaines après nous apprenions que le petit-fils de cette femme venait aussi de mourir. Eh bien, monsieur, me disait la vieille femme, qu'en pensez vous, n'est il pas vrai maintenant que si le chien se met à hurler, qu'il y a un décès et que si cette personne meurt le dimanche (zondaglijk) que dans les six semaines un autre membre de la famille mourra, comme nous le prouve l'exemple que je viens de vous raconter ».

Je dois avouer que j'ai été frappé de l'exemple que cette femme m'a raconté bien que je n'attache aucune croyance à ces présages ; quand à cette vieille femme il n'y avait pas moyen de lui prouver que ce qu'elle venait de raconter ne prouve pas l'infailibilité de ces présages.

PH. CRAB.

*Animaux touchés d'un saint.* — Aux environs de Diest, quand le bétail est atteint d'une maladie inconnue, les paysans prétendent que les bêtes ont été « touchées d'un saint ». Pour savoir quel peut bien être ce saint, ils coupent une mèche de poils de la bête malade. Cette mèche ils la jettent dans un bassin d'eau ; descend-elle au fond, la maladie est due au saint présumé ; aussitôt, ils expriment le vœu d'aller en pèlerinage à la chapelle ou l'église où ce saint est honoré. Si l'expérience n'a pas réussi une première fois, ils la recommencent dans l'intention d'un autre saint, jusqu'à ce qu'enfin ils aient trouvé le saint auquel ils imputent la maladie (3).

Quand une maladie s'est déclarée dans la basse-cour, les paysans offrent soit une poule, soit une couple de pigeons, parfois aussi une tête de porc ou une certaine quantité d'œufs.

JOSEPH TOETENEL.

*Coutume de 1<sup>re</sup> Communion à Thielt Notre-Dame.* — Deux jours avant la Communion solennelle, que les enfants de mon village font vers l'âge de 11 ans, le curé leur assigne les places qu'il devront occuper le jour de la Communion. On nomme cela au village « een paar nemen », car les enfants reçoivent leurs places deux à deux au chœur de l'église.

Au jour de la Communion solennelle, le père et la mère accompagnent les enfants à la première Messe, pendant laquelle eux aussi iront à Communion pour faire leurs Pâques. Après la Messe, les parents vont prendre le déjeuner avec leur premier communiant à la maison de l'un des deux compagnons qui habite le plus près de l'église. Dès ce moment, les liens d'amitié sont assurés entre les deux familles, et les deux enfants, qui ont pu faire leur Communion solennelle, ne se quittent pas de toute la journée.

A midi, le dîner a lieu chez les parents du compagnon qui demeure le plus loin de l'église et chacun s'efforce de rendre cette journée aussi agréable que possible.

Bien que le soir tombe vite puisque nous sommes encore au printemps, cela n'empêche pas que la fête continue ; en effet, à peine a-t-on allumée la lumière que les deux anges (ainsi nomme-t-on ce jour les premiers communiants) recitent un petit poème après quoi on chante, on fête, on rit pendant tout le reste de la soirée jusqu'à ce que le moment soit venu où les enfants, pleins de sentiments de reconnaissance et d'amour pour leurs parents, leurs frères et sœurs, mais avant tout pour le compagnon de ce beau jour se rendent à « Jerusalem », comme on nomme cela au Hageland.

Le lendemain les deux amis vont encore ensemble à l'église pour y recevoir le scapulaire de la Sainte-Vierge, que le curé de la paroisse leur donne en souvenir du beau jour de la communion solennelle. Ce jour là ils peuvent encore s'amuser ensemble et s'absenter de l'école.

---

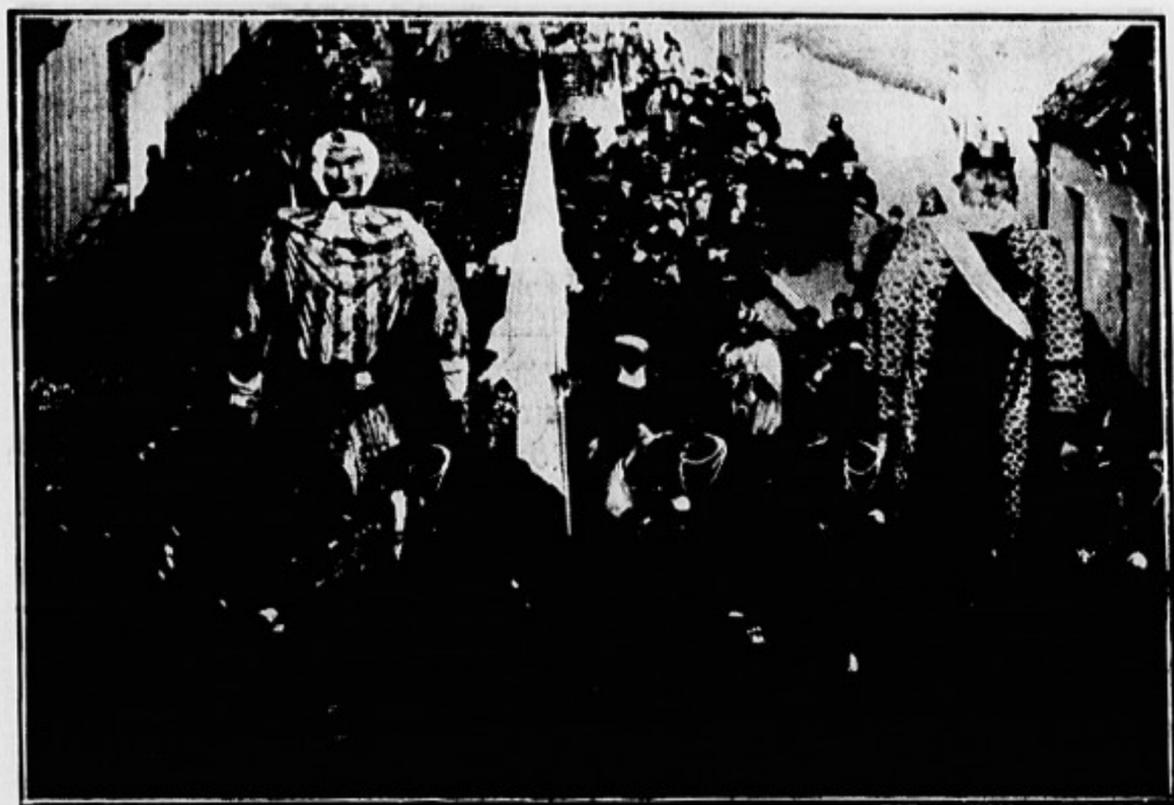
(3) Voir *Folklore Brabançon*, 6<sup>e</sup> année n<sup>o</sup> 36, pag. 351 (11).



Ancien Calvaire de la Quinque à Court-Saint-Etienne, érigée sur un tumulus. Cliché prêté par l'Académie Royale (n° 3 du Plan vu du point 6).



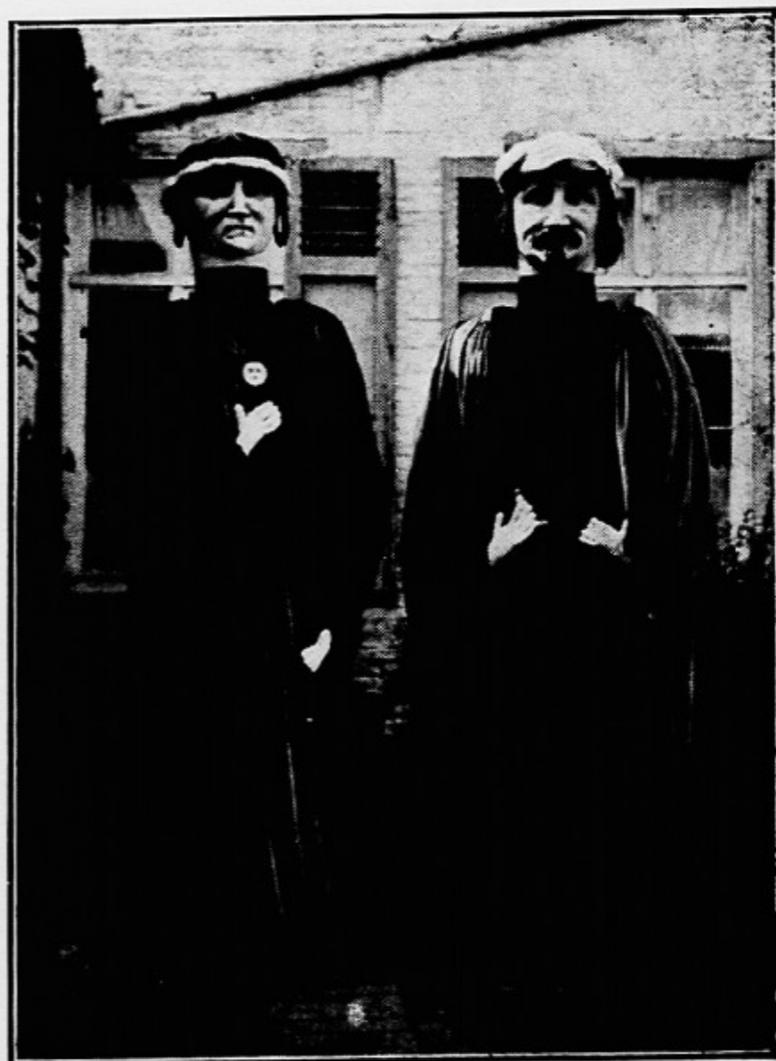
Têtes des nouveaux géants de Tirlemont, inaugurés en 1928.



Les anciens géants de Tirlemont, d'après une photo prise rue des Vieux Remparts avant la guerre de 1914. (Photographie en mauvais état).



Le géant de Boitsfort, inauguré en 1928.



Les géants de Wavre, inaugurés en 1928.



La Procession du Dimanche des Rameaux à Hougaerde.

Pendant tout le reste de la vie scolaire, les enfants gardent une grande affection pour leur compagnon de la Communion solennelle et sont toujours prêts à se défendre mutuellement.

E. MICHIELS.

*Quand on va bâtir une maison.* — La première brique qu'on emploiera doit être baptisée par le propriétaire. Ce baptême consiste dans un bon pourboire que le propriétaire donne aux maçons à moins que lui-même apporte les bouteilles à vider.

PROSPER VANDERSTEEN.

*Un usage de 1<sup>er</sup> mai à Orsmael-Gussenhoven.* — Voici un petit récit dans lequel apparaît l'esprit facétieux du peuple flamand, prêt à tout au péril même de la vie.

Albert, un homme non marié, entretenait des relations avec sa voisine Liza qui était de son âge. Ce fait était connu de tous les gens du village. Quelques jours avant le 1<sup>er</sup> mai, quelques jeunes gens se réunirent et se demandèrent quelle farce ils pourraient bien imaginer pour le dimanche suivant, 1<sup>er</sup> mai.

Le samedi soir ils se réunirent une dernière fois ainsi qu'ils en avaient convenu et décidèrent de donner en cadeau un homme, à Liza et cela de la manière suivante :

Dès qu'il fit bien obscur, l'un d'eux se chargea d'une longue échelle qu'il plaça contre l'un des tilleuls qui se trouvaient devant la demeure de Liza ; un autre portait sur les épaules un bonhomme, habillé tout à fait comme Albert l'était ordinairement en semaine ; on avait prit soin de lui faire une jambe un peu plus longue que l'autre ; les mains sur les reins et la casquette penchant sur l'une des oreilles. Au risque de tomber, un des compagnons grimpa au fait de l'arbre, s'y attacha d'abord et puis descendit une corde pour attirer le mannequin à une branche bien en vue.

Le lendemain matin, Liza remarqua aussitôt la poupée dans l'arbre et en avertit immédiatement Albert, mais déjà la rue était remplie de gens qui admiraient avec joie l'œuvre des jeunes gens.

Albert, qui était bûcheron de profession, mit ses éperons, monta sur l'arbre et abatti la branche à laquelle son sosie était attaché.

On comprend aisément que ceux qui assistèrent à cette scène eurent beaucoup de plaisir ; Liza cependant ne se montra pas, mais suivit assise derrière la fenêtre l'œuvre périlleuse d'Albert. Le fait fut suffisamment connu pour faire rapidement le tour du village.

Ceci s'est passé il y a deux ou trois ans. Des personnes âgées m'ont raconté que jadis cela arrivait très souvent, mais qu'alors la poupée restait parfois plusieurs jours de suite suspendue à l'arbre parce qu'il n'y avait personne qui voulait la détacher.

JOSEPH LOX.

*Explication populaire de l'origine des tumuli de Tirlemont.* — Ce sont des tombes romaines. Cependant, bien des fois, j'ai entendu raconter à leur sujet ce qui suit : Lors de la révolution de 1830, les

hollandais avaient atteint Tirlemont et les Belges avaient à peu près épuisé toute leur provision de poudre ; aussi se demandaient-ils déjà comment encore se défendre ; à bout de ressources il fut décidé qu'on se diviserait en deux groupes. Les combattants d'un groupe devaient apporter de la terre dans leur casquette tandis que ceux de l'autre groupe jetteraient cette terre à l'ennemi. Aussi après quelques instants, on avait déjà rassemblé ces énormes tas de terre. On ajoute que beaucoup de soldats Hollandais ont péri à cet endroit. Plus tard on y a fait des fouilles qui ont fait découvrir beaucoup de bijoux et des armes (1).

J. TILKENS.

*Légende au sujet d'une pierre sculptée, dans une façade à Louvain.*

— En face de la chapelle de Jésus dans la Pierre à Louvain se trouve la maison du curé de Saint-Quentin ; elle porte le numéro 189 ; la maison de son voisin, un pâtissier, a pour numéro 191. Entre ces deux maisons, au milieu de la façade, on remarque une pierre fort singulière qui paraît y avoir été placée pour commémorer une personne dont je ne connais pas bien le nom puisque les uns disent que le docteur Fauses y a demeuré, tandis que d'autres prétendent que c'est le docteur Faust.

Au sujet de cette personne, on raconte toute sorte de faits merveilleux, entre autre qu'elle avait vendu son âme au démon et que par suite de cela elle était devenue, pour ainsi dire, toute puissante. Ainsi un jour que ce docteur se promenait en rue, il exprima le désir que la rue soit déparée au devant de lui et qu'aussitôt qu'il serait passé les pierres soient remises en place. Tout de suite après, on entendit en effet frapper sans apercevoir toutefois des ouvriers et les pavés de la rue s'enlevaient pour être remis aussitôt en place.

Une autre fois qu'il était allé se promener, il rencontra un paysan conduisant un chariot chargé de foin. Le docteur lui demanda un peu de foin pour le manger. Au lieu d'obéir, le paysan se mit à rire tellement que le docteur s'en facha et mangea non seulement le foin mais aussi le chariot, le cheval et le paysan.

J'ai demandé à quelques vieilles personnes ce qu'elles pensaient de ce personnage et toutes m'ont affirmé que ce docteur a vraiment existé et qu'il a fait tout ce que je viens de raconter.

LOUIS HUBLÉ.

*Conduire des cochons à la Vinckart.* — Vers 1770, des voleurs, les frères Vinckart, opéraient dans la commune d'Orp. Ils furent fait prisonniers et envoyés à Bruxelles pour y être jugés. Après avoir été condamnés à être pendus à Orp, on les y reconduisit dans un chariot recouvert de claies tout comme on conduit parfois les porcs au marché. Depuis lors on dit à Orp : conduire des cochons à la Vinckart.

Un gibet fut dressé en pleine campagne et l'endroit où ils s'élevait se nomme encore toujours « Gibet ».

FERDINAND OBERS.

---

(1) Rappelons que parmi ces bijoux se trouvait un magnifique camée romain, dit Camée d'Auguste, actuellement au Musée de Londres.

(La Rédaction).

*Vieille expression populaire.* — Bien souvent on entend employer par les habitants du Hageland l'expression « as ge van den duvel klapt ziet ge zenne steet » (Si vous parlez du diable vous voyez sa queue) (1). Cette expression signifie que lorsqu'on parle d'une personne ou simplement lorsqu'on pense à elle, peu après, son portrait ou quelque'autre chose qui se rapporte à cette personne vous tombera en main.

D'autres cependant, ne comprenant pas l'expression, trouvent ridicule de parler de la queue. Ne sera t-il pas intéressant de rechercher l'origine de cette expression et comment il se fait qu'on l'emploie aussi souvent.

CONSTANT CELIS.

*Lieux-dits de Louvain. Explication populaire.* — Les habitants de Louvain donnent à la Place Quentin Matsys cet autre nom sans aucune signification de « *gelijksche plaats* » (place plane). Toutefois ce nom pourrait provenir d'une dénomination antérieure à savoir *Luiksche Plaats* (Place de Liège), nom qui avait été donné à cette place, parce que les Liégeois, en venant au secours des Bruxellois en 1830, sont passés par Louvain et y ont fait leur bivouac.

JOS. VANDENBERGE.

*Puits du tonnerre à Louvain.* — A gauche de la chaussée de Malines, à une demi heure du tir, il y a à Louvain une hauteur assez étendue ; à un certain endroit de cette hauteur il y a un enfoncement au milieu duquel il y a un grand puits. Cet enfoncement s'est produit par un orage qui a éclaté au-dessus de cette hauteur et, d'après ce que les gens pensent le tonnerre est tombé sur le sol, là où le puits s'est formé ; aussi le nomme-t-on le puits du tonnerre. Ce puits ne sert à rien. Pendant les vacances, beaucoup d'enfants s'y rendent pour y prendre de petits insectes et de petits animaux qui rampent en grand nombre au fond. Le soir, personne en dehors des habitants des environs, n'aime à passer par ces lieux.

G. CHARLIER.

## Bibliographie.

*Dictionnaire des superstitions Allemandes.* (Handwörterbuch des deutschen Aberglaubens).

Il est édité, en ce moment, à Berlin (chez Walter de Gruyter & C<sup>o</sup>), un important dictionnaire des superstitions allemandes, publié par le D<sup>r</sup>. Hanns Bächtold-Stäubli, de Bâle, en collaboration avec le professeur bâlois D<sup>r</sup>. E. Hoffmann-Krayer.

Cet ouvrage, in-8 Jésus (18 cm. × 25 cm. 5) comprendra environ 160 feuilles, 5 de ces feuilles constituant une livraison qui se vend 4 Mk. Il paraît une ou deux livraisons par mois.

---

(1) Cette expression est employée également en pays wallon : « quand on parle du diable, on voit sa queue ».

Quatre-vingts collaborateurs et correspondants, pour la plupart professeurs à Bâle, Belgrade, Berlin, Berne, Chicago, Copenhague, Hambourg, Leipzig, Luxembourg, Prague, Vienne, etc. etc., ont prêté leur concours à l'élaboration de ce travail.

Une importante bibliographie (un supplément paraîtra à la fin de l'ouvrage) comprenant environ 1200 titres de livres et de revues traitant des traditions populaires et édités en Allemagne, en Angleterre, en Autriche, en Belgique, en France, en Hollande, en Norvège, en Roumanie, en Suisse, etc., précède le dictionnaire proprement-dit.

Le but de ce dictionnaire, que ses auteurs considèrent comme une compilation, est double :

1° Il réunit les matériaux éparpillés dans d'innombrables livres et revues, souvent épuisés et devenus rares ;

2° d'exposer, autant que possible, l'origine et l'interprétation des croyances recueillies

Leur choix s'est surtout porté sur les superstitions peu connues, présentant un type bien caractérisé et sur lesquelles il existe une certaine documentation, ce qui permet, à tout chercheur, d'étudier dans une certaine mesure, l'extension géographique de la croyance qui l'intéresse.

Sont considérés comme superstitions, les fêtes et coutumes se rattachant à d'anciens cultes, les remèdes de médecine populaire ne reposant pas sur une base scientifique et, enfin, les légendes reposant seulement sur des croyances superstitieuses.

Le dictionnaire comprendra environ 2.500 articles établis à l'aide des renseignements consignés sur près de 500.000 fiches. Il a été fait spécialement choix des croyances en cours aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Les sources du moyen âge et des XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles ont été citées, lorsque cela a été possible.

Nous ne croyons mieux faire, pour permettre à l'amateur de se rendre compte de la présentation de l'ouvrage, que de traduire un des articles les plus courts. Notre choix s'est porté sur la « Toussaint » (une colonne de texte, la lettre A comprend à elle seule 750 colonnes), ce jour ayant également donné naissance, en Brabant, à de nombreuses superstitions.

*La Toussaint.* — Fête pour tous les saints martyrs, le 1 novembre, et qui a été importée en Allemagne sous Louis le Pieux (835). Elle était déjà fêtée en Bretagne, au VIII<sup>e</sup> siècle, le 1 novembre (début de l'année celtique (?)) (1). Il était d'usage d'allumer de grands feux sur la territoire celtique (2). On dit, en Haute-Bretagne, que les blés semés à la fin d'octobre, donnent la meilleure farine, car tous les saints bénissent alors les champs (3). Par contre, dans le Grand-Duché d'Oldenbourg, on ne peut ni labourer les champs, le jour de la Toussaint (4). En Allemagne, on

---

(1) FRAZER 6, 83 ; 10, 224 s. ; KELLNER : *Heortologie* 240 ss.

(2) FRAZER 10, 245 s ; LE BRAZ : *Légende* 2, 68 s. ; SARTORI : *Sitte u. Br.* 3. 262 Anm. 14.

(3) SÉBILLOT : *Folklore*, 3, 454.

(4) R. C. STRACKERJAN 2, 94.

nomme ce jour « Sommerende » (Fin de l'été) (den « Altweebersommer », voir ce mot) (1), et « Winterbeginn » (Commencement de l'hiver) (2).

On peut présumer, le jour de la Toussaint, de ce que sera l'hiver (3) et prévoir l'avenir notamment en ce qui concerne les affaires d'amour (4).

En Osling, les jeunes filles distribuent des noix entre leurs préférés (5) et dans le Northumberland, les jeunes gens jettent dans le feu, couple de noix ; celles-ci restent-elles en place et brûlent-elles ensemble, cela présage un heureux hymenée ; s'éloignent-elles l'une de l'autre en éclatant, c'est signe d'un mariage malheureux (6).

Quand le soleil luit ce jour, il meurt beaucoup d'accouchées (Isartal) (7). Les personnes nées le jour de la Toussaint (tout comme le jour de Noël et pendant les « Douze » nuits sont en état de voir les esprits (8).

Près de Gloggniz (Basse-Autriche), le peuple a l'habitude de se rassembler le soir de la Toussaint pour y prier au pied d'un rocher en forme de chaire. Dans la nuit, le rocher commence alors à tourner sur lui-même à la vitesse du vent. Il renferme un trésor en ses flancs (9).

Cet article est du professeur D<sup>r</sup> Paul Sartori de Dortmund.

Le Dictionnaire des Superstitions allemandes a sa place toute indiquée dans les rayons de la bibliothèque de l'amateur de folklore, à côté des ouvrages que M. Sébillot a consacré, au folklore de la France.

CORNELISSEN (JOZEF). — *Nederlandsche Volkshumor op Stad en dorp, landen en Volk*, I. Antwerpen, « De Sikkel », MCMXXIV, XXXII + 300 pp.

Dans ce travail, publié avec l'aide de la Fondation Universitaire, à Bruxelles, et de la « Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde », à Leyde, l'auteur veut faire connaître le blason populaire des pays de langue Néerlandaise : Belgique Flamande, Pays-Bas Septentrionaux, Nord de la France, Afrique du Sud, ainsi que les noms qui, dans cette langue existent pour désigner d'autres contrées, voire même des pays ou des lieux imaginaires, et aussi les dictons et les légendes qui s'y rattachent. Dans sa préface, Monsieur Cornelissen nous dit avoir choisi, pour plus de facilité, le classement géographique, qui d'ailleurs fut également adopté par

---

(1) LEOPRECHTING : *Lechrain* 200 ; DREGSLER 1, 153 ; WREDE : *Eifler Volksk.* 225. En Westphalie, on dit : « L'été de la Toussaint dure 3 heures, 3 jours ou 3 semaines : WOETE Wb. 5.

(2) STRACKERJAN 2, 94 ; JOHN *Westb.* 237 ; WREDE *Eifler Volksk.* 226 ; MENSING *Schlesw.-Holst. Wb.*, 105 ; Vgl. SARTORI 3, 264 (Kelten).

(3) Ebd. Anm. 26.

(4) Ebd. Anm. 27 ; FRAZER 10, 24 Oss. ; VERNALEKEN, *Alpensag.* 124 ; JOHN, *Westb.* 97.

(5) FONTAINE, *Luxemb.*, 76.

(6) GRIMM, *Myth.* 3, 476 (1105).

(7) ZfV 21. 256.

(8) HOHN, *Goburt* 261.

(9) VERNALEKEN. *Alpensag.* 123. L'or, enterré dans un tumulus du Finistère s'approche de la surface du sol le jour de la Toussaint : SÉBILLOT 3, 44.

Gaidoz et Sébillot dans leur « Blason populaire de France » ; il nous fait savoir qu'il s'est d'abord attaché au « Blason populaire proprement dit, puis s'est occupé pendant quelques chapitres, en ayant toujours soin d'y ajouter tous les éclaircissements nécessaires, des dictons et surnoms se rapportant à divers peuples et pays de même qu'aux légendes, proverbes et sobriquets s'appliquant aux Flamands et Hollandais, aux Wallons et aux Juifs ; enfin, qu'il a consacré une partie de ses études aux *Bestiana* ou *Schildbuagerstreken*. Il nous annonce, pour la fin de l'ouvrage — qui sera complet en trois parties — une table analytique où les sobriquets sont rangés sous trente quatre rubriques. La préface est suivie d'une bibliographie très fournie, contenant la série des ouvrages et des revues, de langues et de pays divers, consultés par l'auteur pour son important travail.

Le Tome I comprend : les Pays-Bas du Sud (Zuid-Nederland) : Généralité (les Flamands, les Wallons, rimes satiriques, contes satiriques La province de Brabant (Généralités, arrondissements de Bruxelles, de Louvain et de Nivelles. Pour ce dernier nous ne trouvons que deux mots. La province d'Anvers (arrondissements d'Anvers, de Malines, de Turnhout).

A côté d'études très spéciales, parues dans diverses revues ou dans certains ouvrages, comme dans l'œuvre capitale de A. De Cock et I. Teirlinck : *Brabantsch Sagenboek* (Gand, Siffer, 3 vol. 1904-1912) où quelques pages sont consacrés au Blason populaire du Brabant flamand, nous ne possédions que l'œuvre de Sébillot et Gaidoz : « *Le blason populaire de la France* », publiée en 1884, où figurent quelques sobriquets appliqués à la région flamande de la France et à quelques localités belges, tant d'expression néerlandaise que française ; puis l'excellent travail de Johan Winkler « *Spotnamen van Steden en Dorpen* », paru, en 1900, à Haarlem, dans les « *Studiën in Nederlandsche Namenkunde* », consacré plus particulièrement aux Pays-Bas du Nord, quoiqu'y figure aussi une liste, mais sans explication aucune, de surnoms de localités de notre pays ; enfin, pour la Belgique, l'ouvrage de J. Th. de Raadt, « *Les sobriquets des communes belges* », édité à Bruxelles en 1904, livre intéressant mais d'une consultation difficile.

Il n'existait donc pas encore d'œuvre d'ensemble sur le sujet que traite Monsieur Cornelissen. Son travail, fruit de longues et patientes recherches vient donc, heureusement, combler cette lacune. Présenté avec goût par la maison d'édition « De Sikkel », le livre est d'une lecture agréable ; il pourra rendre de grands services aux folkloristes, et nous espérons voir paraître bientôt les volumes suivants de : « *Nederlandsche Volks-humor* ».

LUCIEN CRICK.

BARON DE LOË. *Belgique ancienne*. — Catalogue descriptif et raisonné des Musées royaux du Cinquantenaire, t. I. Les âges de la Pierre. — Comme le dit M. Capart, dans sa préface, cette belle œuvre sera bientôt un classique de l'archéologie nationale. Il s'agit ici, non d'un simple catalogue, mais d'un véritable traité d'archéologie belge, admirablement documenté et d'une lecture attachante : en outre l'ouvrage est très bien illustré.

P. H.

*Herdenkingsalbum Alf. De Cock.* — Bientôt paraîtra « *Herdenkingsalbum Alf. De Cock* ». Cet ouvrage comprendra des souvenirs d'Alf. De Cock par L. Baekelmans ; cinq articles de revue par Alf. De Cock, sa bibliographie par M. de Meyer ; l'ouvrage sera illustré. L'édition de luxe sur papier à la cuve : 75 francs à la souscription, l'édition ordinaire sur papier Featherweight : 18 francs à la souscription, 25 francs en librairie. On souscrit chez M. Prosp. Luyckx, trésorier, rue Weneman, 58, à Gand. Compte chèque 2043.98. Prière d'indiquer sur le talon : Herdenkingsalbum A. De Cock, (édition de luxe ou ordinaire). Le produit sera versé au fonds De Cock, qui a pour but d'instituer un prix trienal pour le Folklore.

*Album opgedragen aan Prof. Dr. J. Vercouillie.* — La première partie de cet album, édité à l'occasion du jubilé du Prof. J. Vercouillie, de l'Université de Gand, contient, outre une importante bibliographie des travaux du jubilaire, une quinzaine d'articles intéressants (dont deux en langue française) traitant de points d'histoire, de folklore, de linguistique, etc. Ce superbe volume n'a été tiré qu'à 300 exemplaires.

*Levenswijshheid uit China* est un bel ouvrage édité à Courtrai, chez Jos. Vermaut. Nous y trouvons trois nouvelles chinoises, traduites de l'allemand, par Stijn Streuvels, et illustrées, à la mode chinoise, par Karel Maes.

H. J. VAN DE WIJER. *Bibliographie van de Vlaamsche plaatsnaamkunde.* — La première partie du « *Nomina Geographica Flandrica* » que vient d'éditer la firme « *Standaard* » de Bruxelles (20 francs) offre au chercheur environ 1.200 documents bibliographiques, de plus ou moins grande étendue, mais tous intéressants au plus haut point pour quiconque se livre à l'étude de l'origine des noms des lieux flamands. C'est un beau début qui promet.

*Oude Volksgeneeskunde.* — Dans la revue « *Volkskunde* » XXXIII (1928), livr. 3-4, M. J. Gessler a publié des notes curieuses sur des remèdes relevés à Hasselt, en 1598, à l'occasion d'une épidémie de peste, ainsi que sur d'autres remèdes en usage aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.

*Limburgsche Volkskunde.* — M. Jules Frère a fait paraître une 2<sup>e</sup> série de documents intéressants concernant le folklore limbourgeois. On y trouve des renseignements curieux et amusant sur certains « types » locaux, sur la médecine populaire, sur les pèlerinages, les coutumes de la Saint-Nicolas, de la Saint-Martin, de la Noël, etc., sur les superstitions dans l'agriculture, ainsi qu'une étude sur les jeux populaires. L'auteur nous annonce une troisième série !

*Vlaamsche Kinderspelen uit West-Brussel.* — Le folklore flamand vient de s'enrichir grâce à M. Aimé De Cort, d'un intéressant et non moins amusant petit volume consacré aux jeux d'enfants observés dans la région de Bruxelles-Ouest. Ce n'est pas une nomenclature sèche de jeux ; l'auteur y a multiplié les naïves formulettes d'élimination, des chansons enfantines, le tout terminé par une liste savoureuse d'expressions typiques cueillies dans le vocabulaire des enfants de la région précitée. Des illustrations dues à des garçonnetts augmente encore l'intérêt que présente ce charmant volume édité par les soins de la Maison Kryn, rue de Louvain, 94, à Bruxelles (br. 12 francs, relié 17 francs).

*Het Sprookje.* La Société « Standaard » publie, dans sa collection « Folklore, Studien en essays » un intéressant volume de Jan de Vries, consacré à l'étude du conte populaire. Sa signification, son contenu, son style y sont traités de main de maître.

J DEWERT. *Les mortiers-mesures à blé*, publié dans les Annales de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles, T. 33, 1927. Tiré à part de 36 p. avec illustrations.

L'auteur montre que de nombreux soi-disant mortiers en pierre blanche ou en grès, à une ou plusieurs cavités ne sont autres que d'anciennes mesures à blé, utilisées pour la perception des dîmes ou des mesures-étalon conservées dans les églises, abbayes et châteaux.

Nous avons reproduit dans le *Folklore Brabançon*, 6<sup>e</sup> année, p. 348, un type de ces mesures ayant servi longtemps de bénitier à la Voss Capelle de Nosseghem-Sterrebeek (v. article de M. de Munck). Dans la jolie église d'Humelghem (v. *Folklore Brabançon*, 5<sup>e</sup> année p. 9), on voit un joli bénitier du même type qui a longtemps servi de bac à eau pour les poules du poulailler de la cure.

## Réunions — Conférences — Expositions.

*Exposition d'Art populaire.* — De fin juin à fin septembre, au Palais des Beaux-Arts à Bruxelles, il y aura une exposition internationale d'Art Populaire. Elle comprendra plus de vingt salles et presque tous les pays européens y seront représentés par d'importantes collections. Nous engageons vivement nos lecteurs à la visiter.

En 1932, à Berne, sous les auspices de la Société des Nations, s'ouvrira une exposition universelle d'Art Populaire. Indépendamment des Palais consacrés à l'exposition d'objets, on y verra, dans des jardins des types d'habitations de tous les peuples de la terre. On y organisera également des auditions musicales avec des instruments de tous les peuples, des auditions de chants populaires, des séances de danses, des représentations théâtrales, etc.

*Exposition du folklore des Gildes.* — A Tirlemont, dans les salles de l'Hôtel de Ville, du 15 au 30 Juin, il y aura une exposition de tout ce qui concerne l'histoire et la vie actuelle des gildes, serments, sociétés de tir, etc.

Pendant l'exposition auront lieu des championnats de tirs pour toutes les sociétés du pays et des pays voisins qui s'y disputeront une coupe royale.

Cette exposition est organisée par l'alliance locale de tireurs et le cercle de recherches historiques de Tirlemont : Thiunas.

*Exposition de folklore rural.* — On annonce également dans le courant de cet été une exposition de folklore et d'histoire à Goyck (Brabant) consacrée à cette localité et aux localités limitrophes.

**Folklore du Brabant Néerlandais.** — A Tilburg, dans le Brabant, Hollandais, du 20 juillet au 5 août, il y aura une importante exposition de folklore consacrée au Brabant, non seulement au Brabant hollandais actuel, mais à tout l'ancien duché de Brabant.

Cette exposition est organisée par *Brabantsche Folklore Vereeniging*, société qui s'est constituée afin d'explorer le Brabant hollandais en s'inspirant des méthodes suivies par notre Folklore Brabançon.

**Commission du Folklore de Louvain.** — La ville de Louvain vient de constituer une Commission du Musée de Folklore, ayant pour but, ainsi que l'indique son titre, de créer un Musée de folklore à Louvain. Cette commission se consacrera tout d'abord à l'organisation, en 1930 d'une exposition locale d'archéologie, histoire et folklore.

**Exposition d'Anderlecht.** — A Anderlecht, en septembre de cette année, dans l'ancien et très curieux immeuble, anciennement occupé par M. Van den Peereboom, il y aura une exposition locale de Folklore, organisée sous les auspices de l'administration communale. Un musée local lui survivra.

**Congrès international de folklore.** — En 1930, sous les auspices de la Société d'anthropologie de Paris, un congrès international de Folklore sera vraisemblablement organisé. Le secrétariat est entré en relation avec des personnalités belges pour s'assurer le concours de nos compatriotes.

**Exposition de Folklore à Diest.** — Nous croyons savoir que le Cercle d'Histoire et de Folklore dont nous avons signalé la création à Diest, se prépare également à organiser en 1930, une exposition régionale de Folklore.

**Folklore, art et industries anciennes.** — A Namur, en 1930 toujours, sera ouverte pendant plusieurs mois une exposition de Folklore, d'art et d'industries anciennes.

A côté de l'exposition de folklore, d'industries anciennes, il y aura nous dit-on, une exposition d'orfèvrerie et d'art religieux dans laquelle on pourra admirer les magnifiques chefs d'œuvre de nos grands maîtres des siècles passés ; et le salon triennal de 1930 sera paraît-il, consacré aux peintres de la Meuse. Avec le musée archéologique et ses collections universellement connues, avec les vieux quartiers de Namur remis dans leur état primitif, nous aurons de la sorte une attraction de premier ordre.

Cette exposition sera évidemment entourée de fêtes folkloriques et artistiques : cortèges, marches, concerts, joutes nautiques, cabaret wallon, excursions etc.

**Musée de Folklore de Malmédy.** — Le Musée de Folklore de Malmédy et de Saint-Vith a été ouvert l'an dernier dans l'ancienne salle capitulaire de l'abbaye, place du Chatelet. Il est confié aux soins de l'abbé Dubois.

*Exposition des Béguinages.* — Au mois d'avril dernier la société « *Natuur en Stedenschoon* » a organisé à Anvers une exposition consacrée à nos béguinages. Cette société a publié à cette occasion un n<sup>o</sup> spécial de son bulletin (Bulletin n<sup>o</sup> 4, Avril 1929) consacré à ces anciennes institutions. Nous apprenons que la Société du Folklore de la Flandre Orientale organisera également au musée de Folklore de Gand au cours de cette année, une exposition des béguinages.

*Monument Marcellin La Garde.* — La société « Le Vieux Liège » nous prie de signaler à nos lecteurs, qu'elle a l'intention d'élever un mémorial à Marcellin La Garde, l'auteur des récits légendaires bien connus des vallées de l'Amblève, de la Salm, de l'Ourthe, du Geer. Le mémorial sera érigé à Sougnez-Remouchamps.

Les personnes qui désirent s'intéresser à cette œuvre, peuvent s'adresser à M. Fernand Robert, rue Pepin, 66, Herstal.

*A l'Institut des Hautes Etudes.* — Au cours de cet hiver trois conférences ont été données à l'Institut de Hautes Etudes de Bruxelles par M. Marinus, sur le Folklore et la Science. Ces conférences ont été suivies de quatre séances de discussions, au séminaire de Philosophie de l'Institut. Les diverses conceptions du Folklore y ont fait l'objet d'exposés critiques suivis de très intéressantes discussions.

*A l'Université de Nimègue.* — Au cours de cet hiver également, M. Marinus a été invité à exposer à l'Université catholique de Nimègue, faculté de philosophie et lettres, les conceptions psycho-sociologiques du Folklore. Les idées exposées par le conférencier seront publiées incessamment d'une façon condensée dans le volume qu'éditera l'Université de Nimègue, à l'occasion du jubilé de M<sup>sr</sup> J. Schreinen, fondateur de cette Université.



## Avis à nos lecteurs.

Constamment des lecteurs nous écrivent pour nous demander de bien vouloir compléter leur collection du Folklore Brabançon. Hélas ! nous ne pouvons les satisfaire. Nous avons des années entières qui sont épuisées. Nous ne pouvons plus fournir de collections complètes des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années. La 2<sup>e</sup> année est totalement épuisée. De la 3<sup>e</sup> année, il ne nous reste que quelques exemplaires des fascicules 13, 17 et 18. De la 4<sup>e</sup> année, le n<sup>o</sup> 23 est épuisé. De la 5<sup>e</sup> année, le n<sup>o</sup> 30. (Nous pouvons encore le fournir en tiré à part avec une repagination. Il était consacré à l'Histoire de Sterrebeek par A. Cosyn). De la 6<sup>e</sup> année, nous n'avons plus que 7 exemplaires du fascicule 33. Nous engageons donc vivement nos lecteurs qui seraient désireux de compléter dans la mesure du possible leur collection, de le faire sans tarder. Les années que nous ne savons plus fournir en entier sont cataloguées 60 francs en moyenne chacune par les libraires. Cette situation, en tant qu'éditeur, nous réjouit car elle est le meilleur indice du succès de notre publication, mais nous tenons à faire part à nos lecteurs du regret de ne pouvoir les satisfaire et surtout à les engager, s'ils ne veulent, plus tard, payer des prix élevés en librairie, à se réapprovisionner.

\* \* \*

Nous nous trouvons dans l'impossibilité absolue de faire face régulièrement aux activités croissantes de notre Service. Nous prions donc nos collaborateurs et lecteurs de nous excuser s'ils ne reçoivent pas immédiatement de réponse aux lettres ou demandes qu'ils nous envoient.

\* \* \*

Nous avons pu encore nous procurer 7 collections des cartes en couleurs dessinées par A. Ost et consacrées au pèlerinage d'Hakendover. Nous les réservons aux premiers de nos lecteurs qui nous feront parvenir la somme de 5 fr. 50.

## Nécrologie.

En décembre, 1928 est décédé à Montaigu M. Eugène Frankignoulle. Sa mort constitue pour le petit cercle de recherches historiques et folkloriques de Diest une perte douloureuse. Il en était un collaborateur dévoué et précieux. Il avait mis des années à classer les archives bouleversées et pillées de la ville et au moment où la mort vint le surprendre il venait d'entamer le même travail aux archives de l'église Saint-Sulpice. Les Bruxellois apprendront également avec douleur ce décès car, pendant toute sa vie, M. Frankignoulle avait été archiviste des hospices de Bruxelles et il fournissait à qui le désirait des renseignements intéressants sur le passé de notre capitale. Son savoir et sa simplicité lui avaient valu la considération et la sympathie de tous.

Notre service est éprouvé également par le décès de M. Frédéric, archiviste honoraire du Royaume. Le défunt faisait partie de la commission provinciale de Recherches historiques et folkloriques où ses avis judiciaires étaient fort estimés, notamment dans l'examen des travaux soumis à nos concours annuels. Il avait collaboré à la préparation de l'ouvrage sur la Médecine Populaire en relevant dans la région de Boitsfort de nombreuses pratiques populaires.

Enfin, nous avons été fort surpris et bien peiné en apprenant le décès inopiné de notre jeune collaborateur, M. Maurice Peremans, né à Thollembeek en 1891.

Nos lecteurs flamands notamment avaient pu apprécier les qualités de la monographie qu'il avait faite sur son village natal et que nous avons publiée. M. Peremans était un modeste, un travailleur conscient, plein de promesses.

Nous tenons à rendre un hommage posthume et modeste à ces trois collaborateurs de la première heure de notre service, tous trois d'une aménité et d'une simplicité imposant la sympathie.

### Un exemple à imiter

M. Van Trappen, de Gand, suivant sa fidèle habitude, nous a fait parvenir la somme de 50 francs avec une lettre disant : « montant de mon abonnement à la 8<sup>e</sup> année de votre intéressant bulletin, la différence de 25 francs constituant, comme l'an dernier, ma contribution volontaire ».

Nous le remercions autant de son appréciation élogieuse que de son geste et souhaitons qu'il aura des imitateurs.

